

PLU

Plan Local d'Urbanisme

3.3 – ANNEXES DU REGLEMENT

3.3.b – Inventaire des ensembles urbains cohérents

PLU APPROUVE
par délibération du conseil municipal du 30 mai 2007



VILLE DE VINCENNES

Sommaire

1	Avenue Auber	Pages 4-5
2	Rue de Belfort n°3 à 23	Pages 6-7
3	Rue de Belfort n°22	Pages 8-9
4	Rue Louis Besquel	Pages 10-11
5	Avenue Pierre Brossolette	Pages 12-13
6	Avenue du Château – rue de l'Église	Pages 14-15
7	Rue Crébillon	Pages 16-17
8	Rue Émile Dequen	Pages 18-19
9	Rue du Donjon	Pages 20-21
10	Avenue Foch	Pages 22-23
11	Rue de Fontenay n°78	Pages 24-25
12	Rue de Fontenay n° 85 à 125	Pages 26-27-28
13	Avenue A. France – ave F. Roosevelt (carrefour)	Pages 29-30
14	Rue de la Fraternité	Pages 31-32-33
15	Avenue du Général de Gaulle - av F. Roosevelt	Pages 34-35
16	Rue du docteur Lebel n°2 à 6	Pages 36-37
17	Rue Lejemptel	Pages 38-39
18	Impasse Lenain	Pages 40-41
19	Rue de la Liberté et Villa Lamarre	Pages 42-43-44
20	Rue de la Liberté n° 4 à 10	Pages 45-46
21	Rue de la Liberté n° 52 à 68	Pages 47-48
22	Rue de la Liberté – rue Joseph Gaillard	Pages 49-50
23	Rue Eugène Loeuil	Pages 51-52
24	Rue de la Marseillaise	Pages 53-54
25	Rue du Maréchal Maunoury	Pages 55-56-57
26	Rue de la Paix et rue de Belfort	Pages 58-59
27	Avenue de Paris n°140	Pages 60-61
28	Avenue du Petit Parc n° 2 à 8	Pages 62-63
29	Avenue du Petit Parc n° 18 à 22	Pages 64-65
30	Rue Renon	Pages 66-67
31	Avenue de la République	Pages 68-69
32	Square Saint Louis	Pages 70-71
33	Rue Raymond du Temple n° 2 à 12	Pages 72-73
34	Rue Raymond du Temple n° 48 à 70	Pages 74-75-76
35	Rue Raymond du Temple n° 84 à 88 et 45	Pages 77-78
36	Villa Beauséjour	Pages 79-80
37	Villa David	Pages 81-82
38	Villa du Progrès	Pages 83-84
39	Villa Saint Joseph	Pages 85-86
40	Rue Villebois – Mareuil	Pages 87-88-89

Les ensembles urbains cohérents identifiés dans le présent document font partie du patrimoine d'intérêt local et sont repérés au plan de zonage au moyen d'une trame hachurée de couleur bleue appliquée sur les ensembles de constructions concernées.

Les ensembles urbains cohérents recouvrent des secteurs, portions de rue, rues ou îlots comprenant des éléments de patrimoine bâti regroupés et formant un ensemble présentant des caractéristiques particulières en terme de compositions, d'ambiances urbaines et d'ordonnancement du bâti.

Les fiches d'inventaire contenues dans ce document sont composées de deux types d'informations :

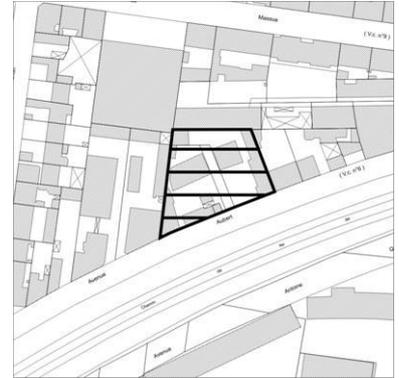
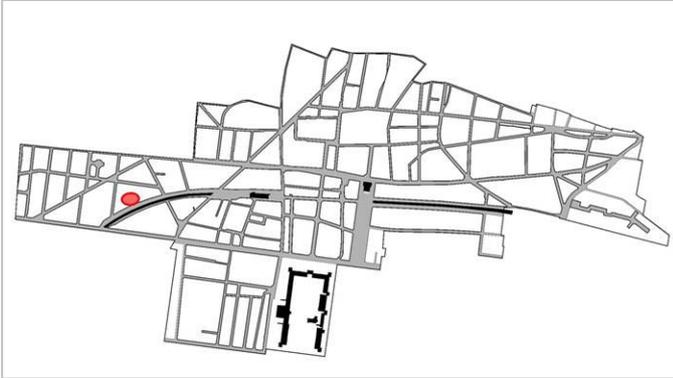
- d'une part, elles permettent de localiser et de décrire les constructions et leur environnement. Il est ainsi précisé le type d'occupation des constructions, leur typologie, leur gabarit, la composition de leur façade et des espaces libres alentour et enfin leur rapport avec l'espace public.
- d'autre part, les fiches précisent les « caractéristiques à préserver ou mettre en valeur ». Cette partie des fiches est la plus importante puisqu'elle énonce explicitement les principales qualités et spécificités des ensembles de constructions qu'il faut nécessairement préserver.

Des dispositions réglementaires spécifiques s'appliquent en complément ou en substitution de la règle générale applicable dans la zone où se situent les ensembles cohérents afin de préserver les caractéristiques essentielles qui prévalent à leur cohérence (aspect, hauteur, ordonnancement...). La préservation de ces secteurs n'interdira cependant pas toute évolution du bâti, mais supposera que les projets ne portent pas atteinte à l'homogénéité de leur composition urbaine.

Le code de l'urbanisme prévoit que la démolition totale ou partielle d'un de ces éléments de patrimoine, repéré et protégé au titre de l'article L.123-1,7° du code de l'urbanisme, doit faire l'objet d'une autorisation préalable (permis de démolir). Le permis de démolir qui est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) peut être refusé s'il est de nature à compromettre la protection ou la mise en valeur dudit bâtiment.

Tous les travaux, aménagements, constructions nouvelles, changements de destination, démolitions et clôtures réalisés dans un ensemble cohérent identifié au titre de l'article L.123-1,7° du code de l'urbanisme doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en application des articles R.421-12, R.421-117, R.421-19, R.421-23 et R.421-28 du code de l'urbanisme (décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007, applicable au 1er octobre 2007).

AVENUE AUBER N°86 BIS À 90
Parcelles n° OQ 62, 63, 64, 98



Vue générale de l'ensemble



Maison implantée à l'est dans le cœur d'îlot



Immeuble implanté sur une des limites séparatives



Maison implantée à l'ouest dans le cœur d'îlot



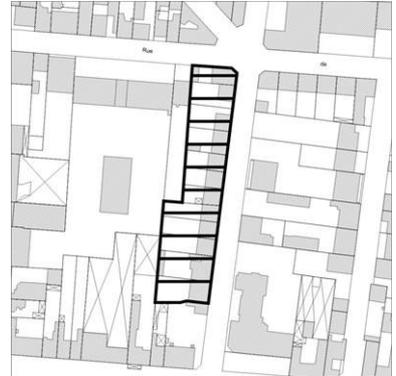
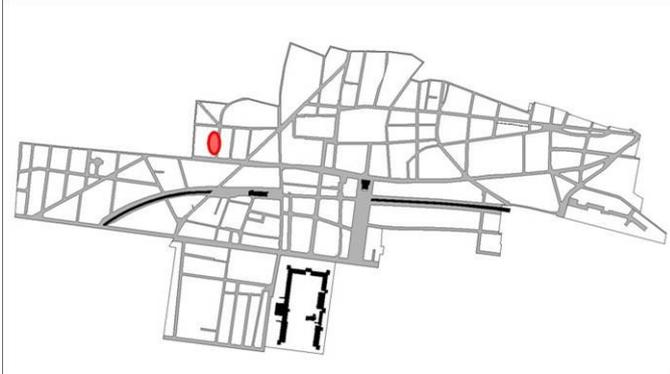
Espace privé végétalisé à l'avant des constructions

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT	
Cet ensemble est constitué de deux maisons de ville implantées en retrait de la rue, encadrées par deux immeubles implantés sur chacune des limites séparatives. Une maison de « gardien » située en front de rue complète cet ensemble.	
ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> Fin XIX^{ème} siècle.</p> <p><i>Implantation</i> Les maisons de ville en retrait par rapport à la rue. Les immeubles implantés le long des limites séparatives La maison du gardien à l'alignement de la rue.</p> <p><i>Hauteur</i> R+2+Combles et R+3 pour les constructions en retrait. R+3 pour les immeubles. Maison du gardien de plein pied.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Toits en tuile ou en ardoise. Un toit avec des combles à la Mansart et des lucarnes jacobines. Façades enduites pour toutes les constructions sauf la maison du gardien en brique. Les façades des immeubles sont lisses. Les maisons en retrait présentent des éléments de modénature (bandeaux, encadrements de fenêtre).</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Clôtures composées d'un mur bahut surmonté d'une grille. L'accès se fait par portail.</p> <p><i>Espaces privatifs</i> Espace végétalisé à l'avant des constructions, visible depuis la rue.</p>
ESPACES PUBLICS	
Rue relativement étroite, à sens unique, bordée par les voies du RER.	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Organisation de la forme urbaine : deux maisons en retrait, encadrées par des immeubles et dont l'accès se fait par un portail.
- * Volumétrie des constructions.
- * Traitement végétal de l'espace privatif, visible depuis l'espace public
- * Implantation et composition des clôtures.

RUE DE BELFORT N°3 À 23, RUE DE LA PAIX N°21 (RETOUR)
Parcelles n° 0A 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80



Les maisons n°3 et suivantes



Le n°3 Rue de Belfort



La maison n°7



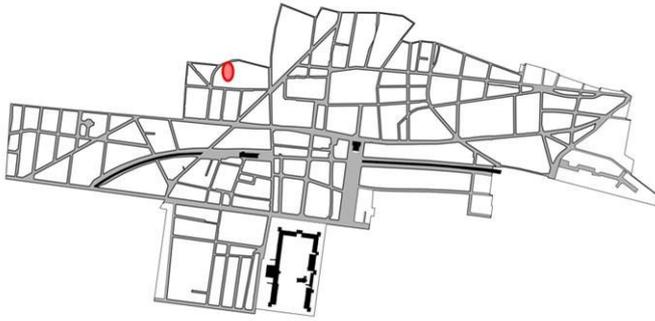
La surélévation au n°21 Rue de Belfort



Le garage du n°19 Rue de Belfort

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT	
Cet ensemble constitué de maisons de ville forme un linéaire de façade régulier.	
ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> ??</p> <p><i>Implantation</i> Constructions mitoyennes implantées à l'alignement de la rue.</p> <p><i>Hauteur</i> R+1+Combles et un sous-sol. Le rez-de-chaussée est rehaussé.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Combles à la Mansart en ardoise et taule, ornées de lucarnes rentrantes. Façades recouvertes d'enduit pour la plupart et de meulières pour certaines. Parfois ornées de moulures, de garde-corps en ferronneries et de frises en brique.</p> <p><i>Évolutions récentes</i> Rehaussement d'un étage au n°21 (la construction devient un R+2). Création d'un garage à l'alignement.</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Entrées directement sur la rue.</p> <p><i>Espaces privés</i> Jardins à l'arrière des constructions.</p>
ESPACES PUBLICS	
<p>Rue large à sens unique avec stationnement sur les deux côtés. Trottoirs relativement larges, de part et d'autre de la voie. Alignement d'arbres du côté impair de la rue qui participe à l'ambiance de la rue.</p>	
CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE	
<ul style="list-style-type: none"> * Volume des constructions. * Composition des façades homogènes (rez-de-chaussée surélevé, et combles aménagés). * Alignement des niveaux. * Alignement et régularité des ouvertures. * La végétalisation de la rue. 	

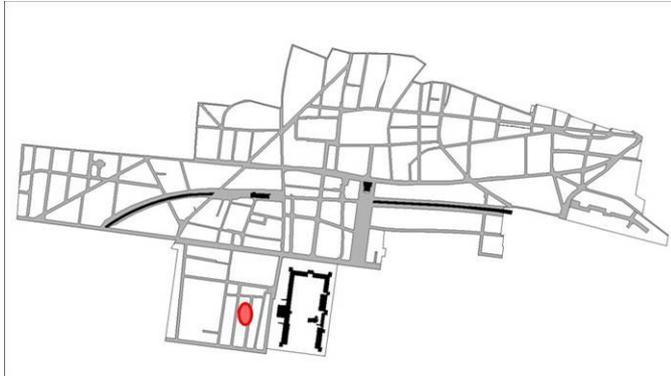
RUE DE BELFORT N°22
Parcelles n° OA 129



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT	
<p>Cet ensemble est constitué par un alignement de maisons de villes en brique implantées le long d'une impasse privée. La parcelle étant très étroite, les maisons, implantées sur une des limites séparatives, sont de très faible épaisseur.</p>	
ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> Fin XIX^{ème} siècle.</p> <p><i>Implantation</i> Les maisons sont adossées à la limite séparative ouest du terrain. Devant ces maisons, un passage de 2ou 3 mètres de large constitue une impasse donnant accès aux maisons situées en fond de parcelle. Cet espace est commun, partagé par les habitants.</p> <p><i>Hauteur</i> R+1 Un sous-sol et des combles sont aménageables.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Façades en briques et toitures en tuiles rouges.</p> <p><i>Évolutions récentes</i> Ajout d'un perron en plastique Portail d'entrée peu harmonieux</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Un portail donne sur la rue de Belfort</p> <p><i>Espaces privatifs</i> Allée en mauvais état : fissure et affaissement du béton Espace planté et fleuri partagé par les habitants</p>
ESPACES PUBLICS	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE
<ul style="list-style-type: none"> * Volumétrie des constructions * Implantation le long de la limite séparative * Matériaux utilisés (briques) * Végétalisation de l'espace privatif

RUE LOUIS BESQUEL N°4 À 12
Parcelles n° 0X 56, 57, 58, 59, 60



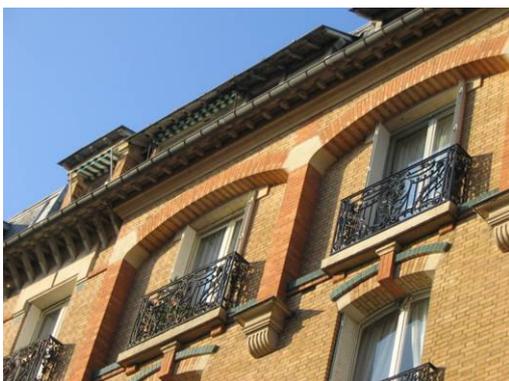
Les immeubles n°10 (1^{er} plan), n°8 et °6



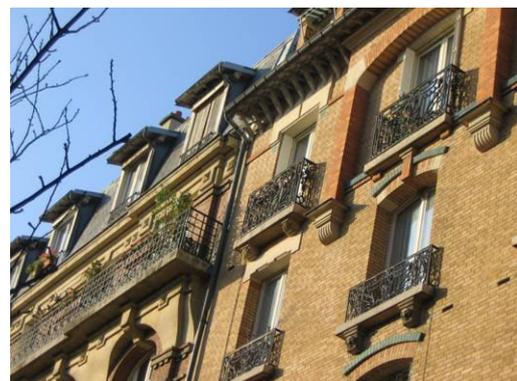
Les balcons de l'immeuble n°10 et 8



Les immeubles n°4 et 6



Le 4^{ème} étage de l'immeuble n°4



Le 4^{ème} étage des immeubles n°4 et 6

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT

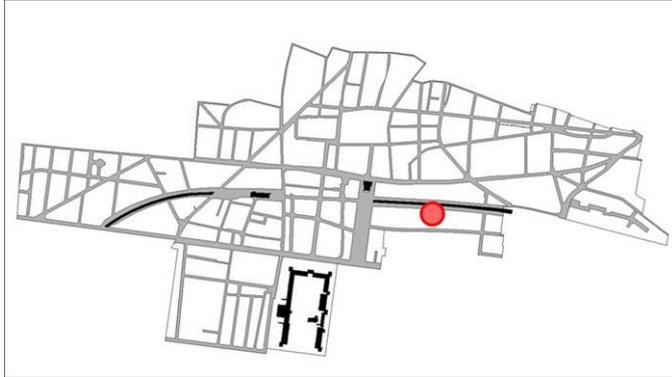
Cet ensemble est constitué d'immeubles résidentiels alignés le long de la rue, formant un front urbain homogène. La qualité architecturale de chacun des immeubles s'exprime par l'ordonnement des façades et la richesse des détails architecturaux.

ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> Début XX^{ème} siècle.</p> <p><i>Implantation</i> constructions implantées à l'alignement de la rue formant un front urbain continu.</p> <p><i>Hauteur</i> R+4+Combles.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Toits en ardoise et ornés de lucarnes rampantes Façades en brique et en pierre. Le RdC formant un socle, il est traité avec un parement différent du reste de la façade. Avancées de fenêtres sculptées, bandeau qui différencie le rez-de-chaussée du 1^{er} étage, ferronneries, balcon continu au 4^{ème} étage, Jeux de mosaïque en briques autour des fenêtres, alignement des encadrements de baies.</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Entrées directement sur la rue.</p> <p><i>Espaces privés</i> Cours à l'arrière des immeubles.</p>
ESPACES PUBLICS	
<p>Voie ouverte par un particulier au début du XX^{ème} siècle. Rue relativement large et à sens unique de circulation. Alignement d'arbres du côté impair de la voie.</p>	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Front urbain homogène et linéaire (hauteurs semblables ; continuité des balcons)
- * Volume continu des constructions.
- * Utilisation de la brique et de la pierre.
- * Qualité architecturale due à l'ordonnement des façades et à la richesse des détails (sculptures, mosaïque...).
- * Régularité des ouvertures.

RUE PIERRE DE BROSOLETTA N°26 À 34
Parcelles n°0M 17
ON 37, 38, 39, 40, 105



Le bâtiment n°28 et suivants



Le pavillon n°26



Le pavillon n°28



La maison n°32



Les constructions n°34 et n°32 bis (bâti récent)

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT

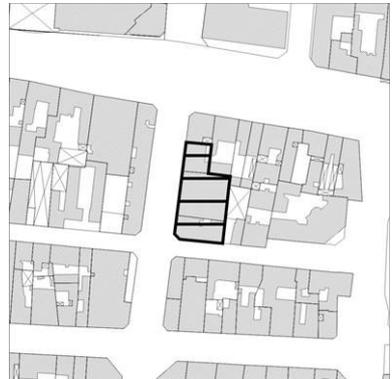
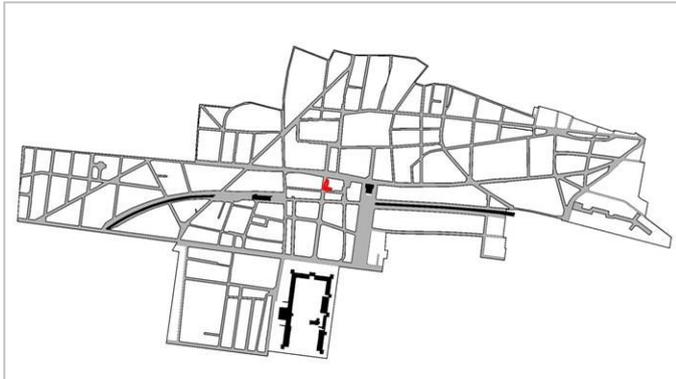
Cet ensemble est constitué de villas bourgeoises implantées sur l'avant des parcelles, laissant place à de larges jardins plantés en arrière des constructions.

ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation uniquement résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> XIX^{ème} siècle.</p> <p><i>Implantation</i> Constructions implantées en retrait de la rue (10 m).</p> <p><i>Hauteur</i> R+1+Combles.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Différents types de toitures en ardoise : à la Mansart, retroussés ou en terrasse. Façades recouvertes d'enduit et parfois décorées par des colonnes néo-classiques et par des moulures au-dessus des fenêtres. Composition des façades : une entrée centrale, un perron et une marquise ou un appentis.</p> <p><i>Évolutions récentes</i> Ravalement de façade récent. La construction n°32bis est récente. Sa volumétrie et son alignement sont différents</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Les clôtures sont caractérisées par des murs bahuts surmontés de grilles uniformes opaques et/ou doublées d'une haie. Les entrées sont doubles : un portillon permet l'accès aux piétons et un portail plus large pour l'accès des véhicules.</p> <p><i>Espaces privatifs</i> L'avant de la construction est végétalisé. De grands jardins plantés constituent l'arrière des constructions.</p>
ESPACES PUBLICS	
<p>Rue relativement étroite bordée par la ligne de RER. Présence d'une piste cyclable intégrée à la circulation automobile. Alignement d'arbres le long de la voie du RER</p>	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Alignement et homogénéité des clôtures
- * Alignement des niveaux et des lignes de gouttières
- * Organisation similaire des façades et styles architecturaux cohérents
- * Végétalisation des espaces en front de rue
- * Végétalisation de la voie publique sur un côté.

AVENUE DU CHÂTEAU N° 30 ET 32 ET RUE DE L'ÉGLISE N° 4BIS
Parcelles n° OB 53, 54, 55



Les immeubles n°30 (premier plan) et 32 de l'avenue du Château



L'immeuble n°30 de l'avenue du Château



L'immeuble d'angle, avenue du Château et rue de l'Eglise

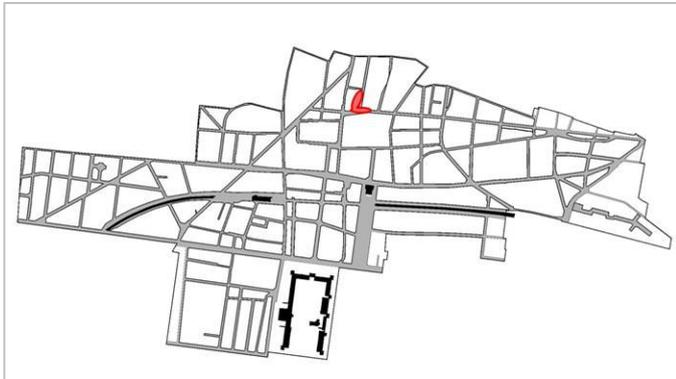


Porte de l'immeuble d'angle

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT	
L'ensemble est constitué d'immeubles de rapport dont un est en position d'angle.	
ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation commerciale pour les rez-de-chaussée. Vocation résidentielle ou de bureaux pour les étages.</p> <p><i>Époque de construction</i> Fin XIX^{ème} siècle (type haussmannien).</p> <p><i>Implantation</i> Constructions mitoyennes implantées à l'alignement de la rue.</p> <p><i>Hauteur</i> R+5.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Toits en tuile. Façades enduites et parées de balcons filants au 2^{ème} et dernier étage et de grilles d'appui travaillées devant les baies. Divers éléments de modénature (corniches ; bandeaux ; encadrement de fenêtres...).</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Entrée directement sur la rue.</p>
ESPACES PUBLICS	
<p>Rues commerçantes. Stationnement des deux côtés des voiries.</p>	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE	
* Volumétrie et implantation des constructions.	
* Rez-de-chaussée surélevés.	
* Balcon filant aux 2 ^{ème} et 5 ^{ème} étages. Ferronneries devant les fenêtres.	
* Composition affirmant les horizontales.	
* Régularité des ouvertures.	

RUE DE CRÉBILLON N° 1 À 13BIS ET N° 2
Parcelles n° OD 36, 37, 38, 39, 43, 44



Les maisons n°1 à 7 (premier plan)



La maison n°9



La maison n°2



La maison n°13



La maison n°13bis

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT

Cet ensemble est constitué de maisons implantées en retrait de la voie et participant à l'ambiance calme de la rue.

ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> ??</p> <p><i>Implantation</i> Constructions implantées en retrait de la rue et sur la/ou les limites séparatives. La maison n°2 est isolée sur une parcelle formant un angle de rues.</p> <p><i>Hauteur</i> R+1, R+1+Combles et R+2.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Les toits sont en ardoise, parfois pourvus de lucarnes jacobines, sauf au n°2, lucarnes meunières dans des combles retroussés. Toits en tuile pour les maisons n°1 et 3. Façades en briques ou enduites ornées de volets en bois et parfois de moulures. Présence de bandeaux sur certaines constructions. Composition de façades pour les maisons n°1 à 5 : marquise au-dessus de la porte.</p> <p><i>Évolutions récentes</i> Véranda au n°9. Surélévation d'un étage au n°7. Nouvelle ouverture entre les deux lucarnes jacobines au n°5.</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Les clôtures sont des murets rehaussés d'une grille opaque et/ou doublée d'une haie.</p> <p><i>Espaces privés</i> Les espaces en retrait sont végétalisés ainsi que les jardins à l'arrière des constructions (sauf au n°2).</p>

ESPACES PUBLICS

Rue relativement large à sens unique.

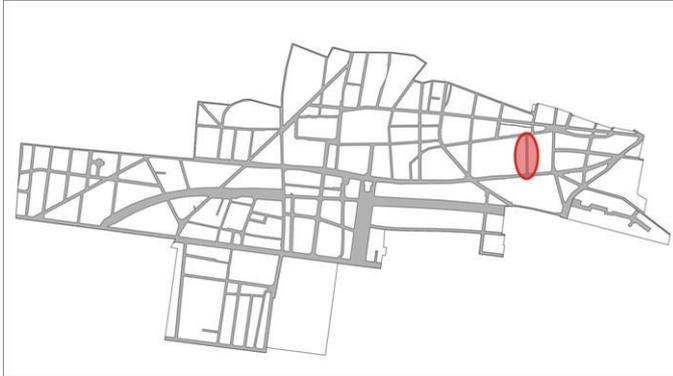
Alignement d'arbres de part et d'autre qui participe à l'ambiance calme de la rue.

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Alignement et composition des clôtures.
- * Implantation en retrait des constructions.
- * Volumétrie des constructions.
- * Végétalisation de l'espace public.

RUE ÉMILE DEQUEN N° 3BIS À 37 ET N° 2BIS À 36

Parcelles n°0H 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 45
OI 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 194



Les maisons n°30 et 28



La rue Emile Dequen vers la rue de la Jarry



Les bâtis n°18 (la crèche), n°24 et suivants

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT

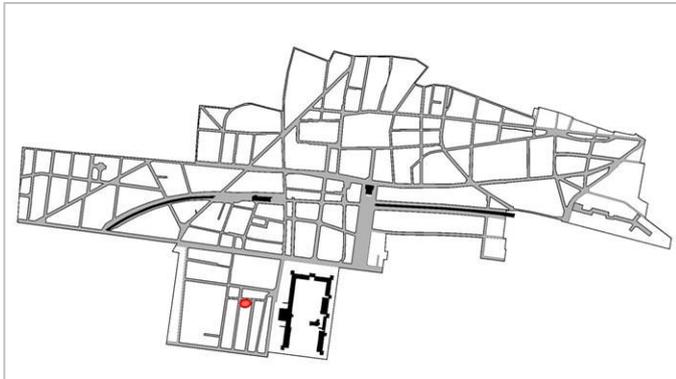
Cet ensemble est constitué de maisons mitoyennes implantées en retrait par rapport à la voie, datant de la même époque mais se différenciant par leur architecture.

ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle à l'exception de la crèche.</p> <p><i>Époque de construction</i> Fin XIX^{ème} et début XX^{ème} siècles.</p> <p><i>Implantation</i> Constructions mitoyennes implantées en retrait de la rue (4 à 5 m).</p> <p><i>Hauteur</i> Majoritairement R+1 ou R+1+Combles. 1 immeuble R+4.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Toits en tuile Matériaux de construction : briques et/ou roches meulières. Le principal ornement est le jeu de couleur des briques, notamment autour des fenêtres.</p> <p><i>Évolutions récentes</i> Construction d'une crèche et d'un immeuble.</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Les clôtures sont caractérisées par des murs bahuts surmontés de grilles, parfois doublées d'une haie. Les entrées sont doubles : un portillon permet l'accès à la maison et un portail plus large permet l'accès des véhicules.</p> <p><i>Espaces privatifs</i> L'avant des constructions est végétalisé. A l'arrière présence de petits jardins.</p>
ESPACES PUBLICS	
<p>Rue à sens unique. Stationnement des deux côtés de la voie. Alignement d'arbres du côté impair de la voie.</p>	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Volume des constructions.
- * Implantation des constructions en retrait.
- * Utilisation de matériaux de qualité (brique ou meulière).
- * Présence du végétal à l'avant des constructions.
- * Toitures en tuile rouge.
- * Rythme relativement régulier dans les ouvertures.
- * Composition des clôtures.

RUE DU DONJON N°11 À 17BIS
Parcelles n° OV 201, 52, 53, 54, 55



Les maisons n°11 à n°17bis



La maison n°11 faisant l'angle avec la rue Louis Besquel



La maison n°15



La maison n°15bis



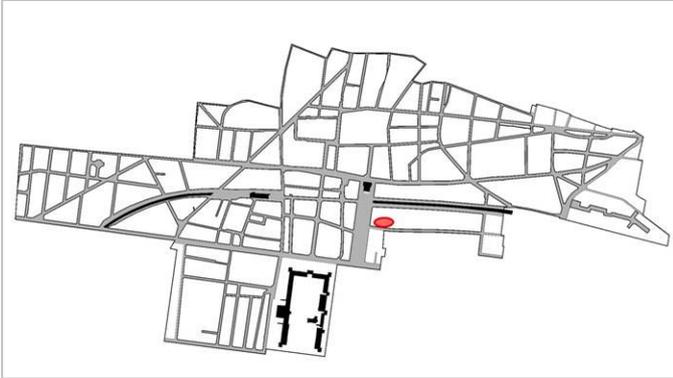
Les maisons n°17 et 17bis

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT	
Cet ensemble est constitué de constructions de faible hauteur implantées en retrait de la rue.	
ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> ??</p> <p><i>Implantation</i> Constructions mitoyennes implantées en retrait de la rue (10 m) sauf la maison n°15bis implantée à l'alignement de la rue pour le rez-de-chaussée et en retrait pour les étages.</p> <p><i>Hauteur</i> R+1+Combles et R+2. R+3 pour la construction n°15bis.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Les toits sont en ardoise. Présence de combles à la Mansart avec des lucarnes rampantes. Façades en briques avec des jeux de couleurs ou enduites avec la présence de moulures. Présence de balcons en ferronneries au 1^{er} étage.</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Les clôtures sont caractérisées par un mur bahut surmonté d'une grille opaque et doublé d'une haie. L'accès piéton se fait par un portillon. Pour la maison n°15bis, l'entrée piétonne et le garage donnent directement sur la rue.</p> <p><i>Espaces privés</i> Le retrait à l'avant de la construction est végétalisé. Présence de jardins à l'arrière des constructions.</p>
ESPACES PUBLICS	
Rue à sens unique de circulation.	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Faible volumétrie des constructions.
- * Implantation en retrait par rapport à la rue.
- * Implantation et composition des clôtures.

AVENUE FOCH N°7 À 15
Parcelles n° ON 58, 59, 60, 61, 62



La villa n°7



Balcon filant de la villa n°7



Ensemble de type hôtel particulier formé par les villas
n°11 à 15



La villa n°13



L'entrée monumentale de la villa n°13

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT

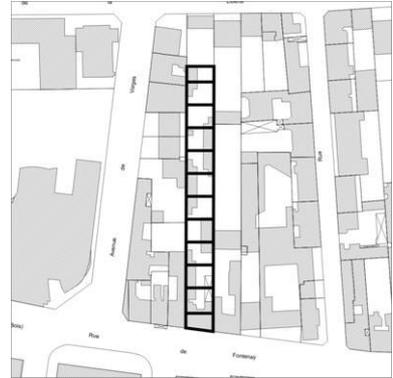
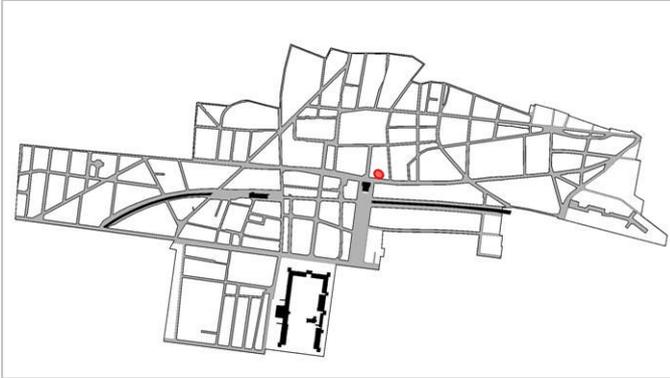
Il s'agit d'un ensemble de villas type Napoléon III. Les constructions n°11, 13 et 15 formaient à l'origine un ensemble de type hôtel particulier, c'est-à-dire un ensemble constitué d'un corps de logis principal en retrait (entre cour et jardin) avec deux ailes de part et d'autre de la cour.

ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> Fin XIX^{ème} siècle (style Napoléon III).</p> <p><i>Implantation</i> Constructions implantées en retrait de la rue.</p> <p><i>Hauteur</i> R+1+Combles.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Toits en ardoise avec des combles à la Mansart et des lucarnes fronton dans le brisis. Façades en moellonnage enduit ornées de modénatures (corniches, bandeaux, encadrement de baies, chaînage d'angles), de garde-corps en ferronnerie aux fenêtres et d'un balcon filant en pierre au n°7. Composition des façades : un perron au n°13.</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Les clôtures sont composées d'un mur bahut surmonté d'une grille et doublée d'une haie. Accès par un portail. L'accès à la construction n°13 est monumentalisé par deux alignements d'arbres de part et d'autre de l'allée.</p> <p><i>Espaces privatifs</i> Retrait végétalisé. Les villas n°7 et 9 possèdent un jardin à l'arrière des constructions.</p>
ESPACES PUBLICS	
Voie bordant le bois de Vincennes, relativement large à sens unique.	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Composition de l'ensemble :
- * Forme à l'origine un ensemble type hôtel particulier ;
- * Présence de monumentalité (alignement d'arbres, perron).
- * Implantation des constructions.
- * Volumétrie des constructions.
- * Implantation et composition des clôtures.
- * Utilisation de l'ardoise en toiture.

RUE DE FONTENAY N°78
Parcelles n° OE 104



L'immeuble depuis la rue de Fontenay



Vue générale de l'organisation de la cour



Des maisons à l'alignement de la cour



Un espace clos



Implantation des maisons en quinconce

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT

Il s'agit d'un ensemble composé d'un immeuble en front de rue et de maisons implantées dans l'arrière cour de manière irrégulière (décrochements).

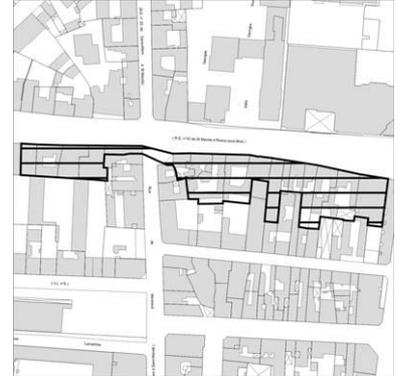
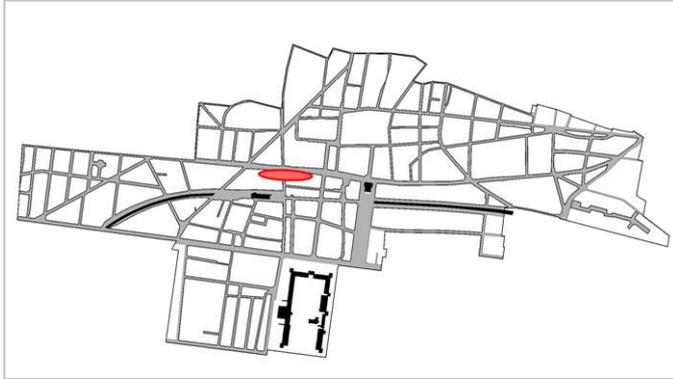
ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVES
<p><i>Destination</i> Vocation commerciale pour le rez-de-chaussée de l'immeuble. Vocation résidentielle pour les étages et les maisons en arrière cour.</p> <p><i>Époque de construction</i> Fin XIX^{ème} siècle.</p> <p><i>Implantation</i> Constructions à l'alignement de la rue de Fontenay pour l'immeuble. Maisons implantées en quinconce</p> <p><i>Hauteur</i> R+2 pour l'immeuble. R+1 ou R+1+Combles pour les maisons.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Toits en tuile. Certaines constructions ont des lucarnes jacobines. Façades enduites dans différents coloris pastel avec quelques éléments de modénature (moulures, bandeaux). Volets en bois et garde-corps aux fenêtres. Marquises au-dessus de certaines portes.</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Entrée de l'immeuble directement sur la rue (porche). Entrée des maisons directement sur la cour. Parfois petit espace végétalisé clôturé par un mur surmonté d'une grille. Accessible par un portillon.</p> <p><i>Espaces privatifs</i> Cour pavée avec des jardinières. Certaines constructions possèdent leur propre espace privé végétalisé, parfois transformé en potager ou en terrasse.</p>
ESPACES PUBLICS	
Pas d'espace public puisqu'il s'agit d'une copropriété.	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Forme urbaine originale.
- * Implantation et volumétrie des constructions.
- * Alignement des niveaux et des ouvertures.
- * Pavage de la cour.
- * Présence de volet en bois.

RUE DE FONTENAY N°85 À 125

Parcelles n° 0B 58, 62, 63, 66, 69, 70, 71, 85, 83, 82, 81, 75, 74
OP 70, 71, 72, 73, 74



L'immeuble n°91



L'immeuble n°89



Les 2^{ème} et 3^{ème} étages du n°89



La cour de l'immeuble n°89



Le porche de l'immeuble n°89



Vue de l'espace public



Les immeubles n°105 à 113



Les immeubles n°115 à 125



Les immeubles n°85 à 99 (premier plan)



Les immeubles n°85 à 105 (premier plan)



Les immeubles n°123 et 125



L'immeuble n°109

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT

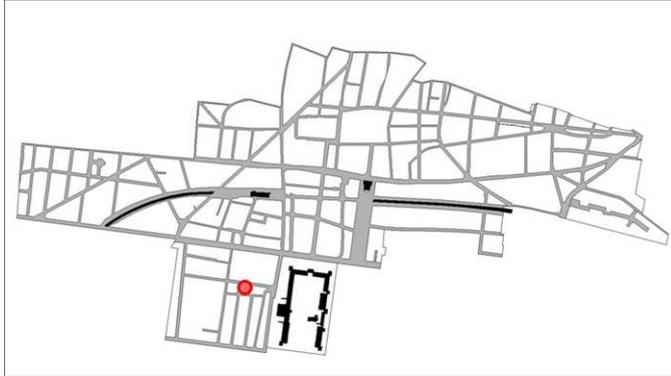
Cet ensemble constitue un front bâti homogène et continu. Les constructions, implantées à l'alignement de la rue, composent une forme urbaine intéressante marquée par des contractions et dilatations de l'espace public.

ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Rez-de-chaussée destinés aux commerces. Étages à vocation résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> Antérieure au XIX^{ème} siècle.</p> <p><i>Implantation</i> Constructions mitoyennes implantées à l'alignement de la rue.</p> <p><i>Hauteur</i> R+2+Combles ou R+3</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Toitures en tuile. Façades enduites et ornées de garde-corps en ferronneries aux étages supérieurs, de bandeaux ainsi que de volets en bois selon les immeubles. Trame parcellaire affirmée par de subtils décalages et la présence des souches de cheminées.</p> <p><i>Évolutions récentes</i> Etat de vétusté des immeubles du n°89 au 93. Étayage des porches d'entrée (n°89). Immeubles plus hauts du n°93 à 99. Terrasse au 1^{er} étage au n°109.</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Entrée directement sur la rue par de petites portes étroites et/ou par un portail suivi d'un porche permettant un accès aux véhicules.</p> <p><i>Espaces privatifs</i> Cours pavées à l'arrière des immeubles. Les garages y sont situés ainsi que des locaux annexes.</p>
ESPACES PUBLICS	
<p>Rue large, circulation dense Trottoirs larges adaptés à la forte fréquentation. Alignement d'arbres de part et d'autre de la voie qui agrémentent l'espace public.</p>	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Volume des constructions.
- * Implantation des constructions formant un front urbain continu.
- * Régularité des ouvertures et présence de volets en bois.
- * Présence de bandeaux marquant la séparation des niveaux.
- * Rez-de-chaussée plus élevé (commerces).
- * Porches traversants donnant accès à une cour intérieure plus ou moins vaste.

ANGLE RUE ANATOLE FRANCE N°1 À 5 ET AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT N° 13 À19
Parcelles n°0X 125, 126, 129, 130, 131, 132



Le n°1 Rue Anatole France



Les maisons au n°1, 3 et 5 de la Rue Anatole France



La rue Anatole France



Les maisons n°17 Avenue Franklin Roosevelt et n°1
Rue Anatole France



Les n°15 et 17 Avenue Franklin Roosevelt

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT

Cet ensemble, constitué de maisons implantées en retrait de la rue, est en rupture avec le tissu urbain environnant composé d'immeubles collectifs.

ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> XIX – XX^{ème} siècle</p> <p><i>Implantation</i> Constructions mitoyennes implantées en retrait de la rue.</p> <p><i>Hauteur</i> R+1+Combles.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Toits en ardoise et agrémentés de lucarnes jacobines, de lucarnes rampantes ou de lucarnes meunières (rue F. Roosevelt), de comble à la Mansart. Façades en brique avec la présence de pierre de taille et ornées parfois d'un bandeau différenciant le rez-de-chaussée du 1^{er} étage. Fenêtres encadrées par des moulures ou des jeux de couleurs de briques et ornées de garde-corps en ferronnerie.</p> <p><i>Évolutions récentes</i> Réalisation de lucarnes rampantes dans les combes d'une maison (rue A. France).</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Les clôtures sont caractérisées par des murs bahuts surmontés de grilles parfois opaques et doublés d'une haie.</p> <p><i>Espaces privés</i> Végétalisation à l'avant des constructions. De grands jardins plantés constituent l'arrière des constructions.</p>

ESPACES PUBLICS

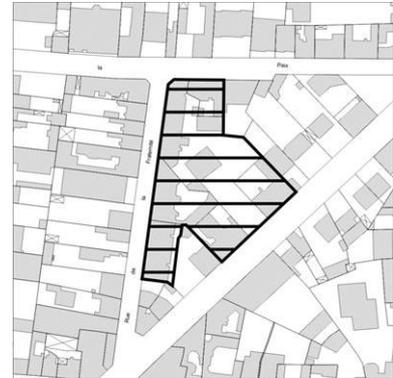
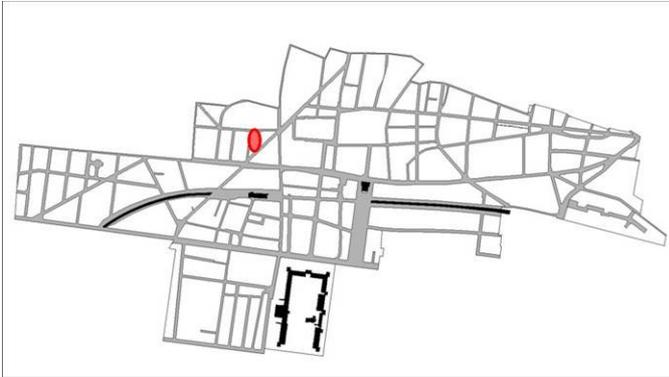
La rue A. France et l'avenue F. Roosevelt ont été percées par des particuliers puis intégrées au domaine public en 1882. A l'angle de ces rues, une jardinière fleurie orne le trottoir relativement large.

Alignements d'arbres de part et d'autre de la rue A. France qui renforcent la présence du végétal déjà présent à l'avant des constructions.

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Volume des constructions et des matériaux de toiture.
- * Alignement des clôtures et espace privé végétalisé.
- * Régularité des ouvertures.
- * Alignements d'arbres de part et d'autre de la rue Anatole France.

RUE DE LA FRATERNITÉ N°6 À 12, RUE DE LA PAIX N°9BIS ET 9TER (RETOUR), AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE N°57 ET 63
ET LE CŒUR D'ILÔT AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE N°61
Parcelles n° 0A 166, 167, 168, 169, 170, 172



Les lucarnes de l'immeuble n°6 de la Rue de la Fraternité



Les immeubles n°6 et suivants de la Rue de la Fraternité



La rue de la Fraternité depuis la rue de la Paix



L'immeuble n°10 de la rue de la Fraternité



La porte de l'immeuble n°12 de la rue de la Fraternité



Arrière des immeubles de la rue de la Fraternité depuis l'avenue de la République



Les immeubles n°57 et 63 de l'avenue de la République



L'immeuble n°57 de l'avenue de la République



L'immeuble n°63 de l'avenue de la République



Le cœur d'îlot au n°61 de l'avenue de la République



L'immeuble n°9bis de la rue de la Paix



L'immeuble n°9ter de la rue de la Paix



Les mosaïques de l'immeuble n°9ter de la rue de la Paix

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT

Cet ensemble est constitué d'immeubles de rapport implantés à l'alignement des rues ainsi que d'une villa implantée en cœur d'îlot. Cet ensemble de constructions a été édifié suite à la division d'une grande propriété.

ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle. Vocation commerciale pour le rez-de-chaussée des immeubles n°57 et 63 de l'avenue de la République.</p> <p><i>Époque de construction</i> Années 1930 (style art nouveau).</p> <p><i>Implantation</i> Constructions mitoyennes implantées à l'alignement de la rue. Villa au centre de la parcelle.</p> <p><i>Hauteur</i> Immeubles sur rue : R+3 à R+5 + combles Le cœur d'îlot : R+3.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Toits en ardoises et certains ornés de lucarnes rampantes (avenue de la République et rue de la Fraternité). Façades recouvertes de briques (jeu de couleurs : rouge autour des portes formant des mosaïques) ornées de garde-corps en ferronneries et de bandeaux différenciant les niveaux. - Rue de la Fraternité et avenue de la République : Présence de bow-window - Rue de la Paix : Immeubles ornés de céramiques aux motifs floraux et de bow-window. Le n°9ter possède un attique avec un balcon filant en ferronnerie. - Le cœur d'îlot : façades enduites ornées de bandeaux (sauf entre le 2^{ème} et le 3^{ème} étages). Rez-de-chaussée surélevé. Garde-corps en ferronnerie et volets en bois aux fenêtres.</p> <p><i>Évolutions récentes</i> Rénovation du toit et des combles d'un immeuble rue de la Fraternité. Surélévation d'un étage pour l'immeuble en cœur d'îlot. Devanture commerciale avec un rideau en fer au n°57 de l'avenue de la République.</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Entrée directement sur la rue, sauf pour le n°61 de l'avenue de la République (accès par un portail). Des portails permettent l'accès aux cours situées à l'arrière des immeubles, rue de la Fraternité.</p> <p><i>Espaces privatifs</i> Cours à l'arrière des immeubles. Le cœur d'îlot : parking et quelques parterres plantés. Sol en gravats.</p>

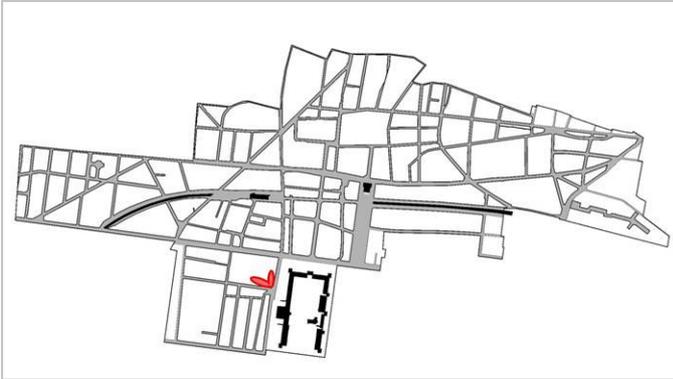
ESPACES PUBLICS

Rue de la Fraternité : ancienne voie privée cédée à la commune en 1882. Rues relativement larges

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Forme urbaine représentative de l'évolution de la ville : cœur d'îlot vert préservé et visible malgré une densification sur rue.
- * Pour les constructions sur rue, homogénéité de la composition des façades (matériau, ordonnancement, dimensions des baies, .. ;).
- * Volumétrie des constructions.

AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE N°12, 14 ET 16, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT N°4, 6 ET 8
Parcelles n° OV 165, 166, 167, 168, 169, 170



Les immeubles n°12, 14 et 16,
avenue du Général de Gaulle



Les immeubles n°4, 6 et 8,
avenue F. Roosevelt



L'immeuble d'angle, avenue de Gaulle et avenue F.
Roosevelt



L'immeuble n°6 de l'avenue F.
Roosevelt

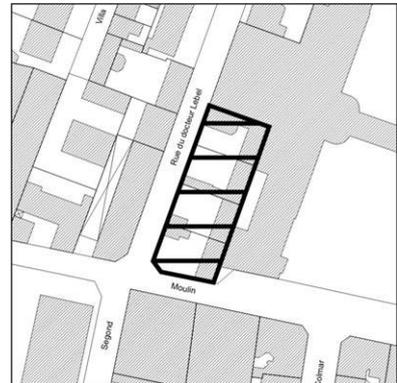
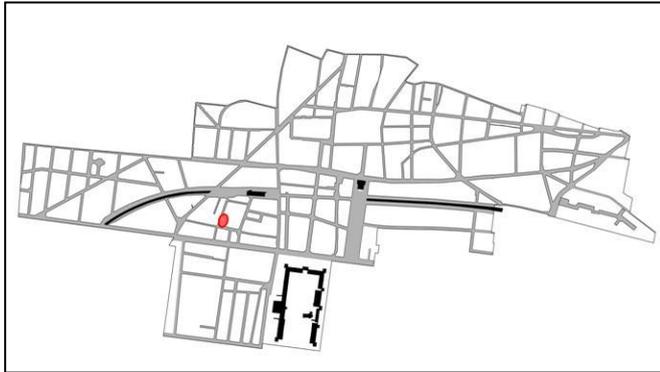


L'immeuble n°4 de l'avenue
F. Roosevelt

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT	
L'ensemble, formant un angle de rue, est constitué d'immeubles de rapport.	
ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> Fin XIX^{ème} siècle (type haussmannien et post-haussmannien).</p> <p><i>Implantation</i> Constructions mitoyennes implantées à l'alignement de la rue.</p> <p><i>Hauteur</i> R+4+Combles et R+5+Combles. Rez-de-chaussée surélevés.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Toits en ardoise. Présence de combles à la Mansart avec des lucarnes fronton dans le brisis. Façades en brique avec des modénatures en pierre (chaînage d'angles ; encadrement de fenêtres). Balcon filant au dernier étage ainsi qu'au 2^{ème} étage au n°6 de l'avenue F. Roosevelt. Grilles d'appui en ferronnerie travaillées pour les autres étages. Polychromie structurelle.</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Entrée directement sur la rue.</p> <p><i>Espaces privatifs</i> Cour à l'arrière du front bâti avec présence de constructions.</p>
ESPACES PUBLICS	
<p>Rues relativement larges à double sens. Alignement d'arbres du côté pair avenue F. Roosevelt et du côté impair avenue du Général de Gaulle.</p>	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE	
* Volumétrie et implantation des constructions	
* Rez-de-chaussée surélevés.	
* Balcon filant au dernier étage. Grilles d'appui ajourées en ferronnerie ou en pierre aux fenêtres.	
* Polychromie structurelle.	
* Végétalisation de l'espace public.	

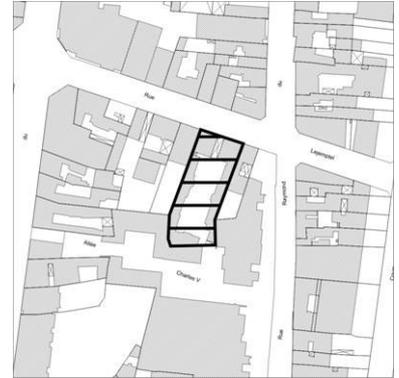
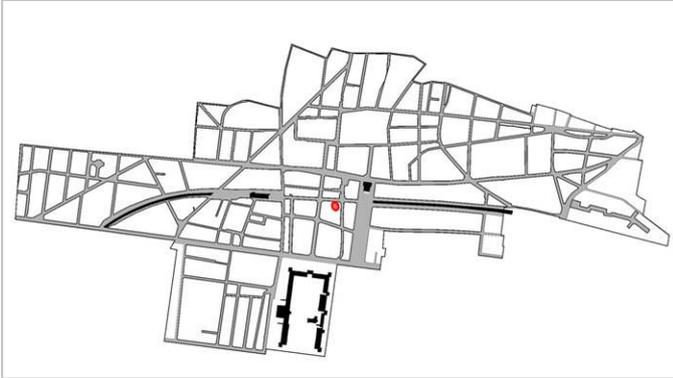
RUE DU DOCTEUR LABEL N°2 À 6
Parcelles n° OU 76, 77, 78, 79



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT	
Il s'agit d'un ensemble de villas mitoyennes adossées à l'école élémentaire du sud.	
ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> ?</p> <p><i>Implantation</i> Constructions implantées en retrait de la rue.</p> <p><i>Hauteur</i> R+1+Combles.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Toits en ardoise avec des combles à la Mansart Présence de volets en bois</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Les clôtures sont composées d'un mur bahut surmonté d'une grille et doublée d'une haie. Accès par un portail.</p> <p><i>Espaces privés</i> La marge de recul des constructions est végétalisée et plantée d'arbres.</p>
ESPACES PUBLICS	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE	
* Volumétrie et implantation en retrait des constructions	
* Végétalisation du retrait	
* Composition de la toiture	
* Alignement des niveaux et présence de volets en bois	

RUE LEJEMPTTEL N°14 ET 16
Parcelles n° OO 148



L'immeuble côté rue Lejempstel



La cour derrière le front bâti



Une des maisons



L'alignement d'arbres



Au fond de l'impasse

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT

Il s'agit d'un ensemble constitué d'un immeuble en front de rue et de maisons implantées en « U » autour d'une impasse. L'entrée est marquée par un porche.

ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> ??</p> <p><i>Implantation</i> L'immeuble implanté à l'alignement de la rue. Les maisons sont implantées en retrait par rapport à l'impasse (3-4 m).</p> <p><i>Hauteur</i> R+4+Combles pour l'immeuble. R+1+Combles pour les maisons.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Toits en ardoise avec des combles à la Mansart pour toutes les constructions et ornées de lucarnes rampantes pour l'immeuble. Façades en pierre pour l'immeuble et en brique pour les maisons. L'immeuble : présence de modénatures (bandeaux, corniches, moulures), de garde-corps en ferronnerie aux fenêtres et d'un balcon filant au 4^{ème} étage. Encadrement de porte travaillé. Les maisons : présence d'une tourelle. Jeux de couleurs pour les encadrements de fenêtres. Présence d'éléments en bois. Marquise en bois au-dessus des portes.</p> <p><i>Évolutions récentes</i> Agrandissement d'une ouverture au rez-de-chaussée d'une maison.</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> L'immeuble : entrée directement sur la rue (porche).</p> <p><i>Espaces privatifs</i> Dans l'impasse, espace végétalisé à l'avant des constructions. Entrées des maisons en retrait par rapport à l'impasse. Les clôtures sont composées d'un mur surélevé d'une grille. Pas de portail, ni de portillon. Impasse pavée et monumentalisée par une allée d'arbres.</p>

ESPACES PUBLICS

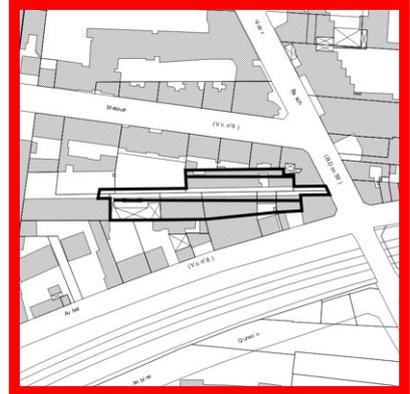
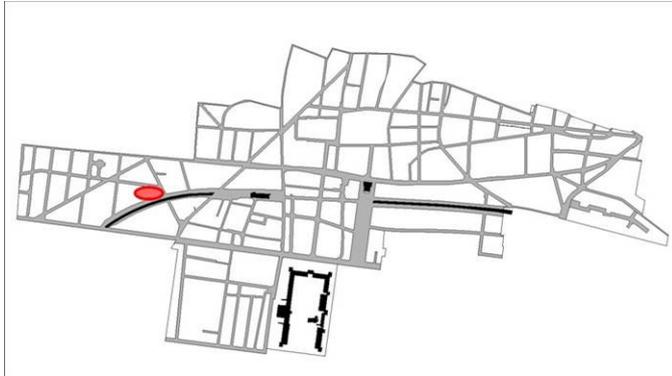
Pas d'espace public car il s'agit d'une copropriété.

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Forme urbaine intéressante : immeuble en front de rue et maisons en cœur d'îlot.
- * Organisation du cœur d'îlot : maisons de part et d'autre de l'impasse et végétalisation de l'ensemble.
- * Implantation et volumétrie des constructions.
- * Composition des façades (matériaux utilisés, modénature, balcon filant).
- * Végétalisation des espaces privatifs et alignements d'arbres.
- * Utilisation de la brique et de l'ardoise pour les constructions en cœur d'îlot.

IMPASSE LENAIN

Parcelles n° 0Q 57, 58, 59, 60, 68, 69,70



L'impasse vue depuis la rue Victor Basch



Un des côtés de l'impasse (côté gauche depuis la rue Victor Basch)...



Un entrepôt au fond de l'impasse



... l'autre côté (à droite depuis la rue Victor Basch)



Un espace vert au fond de l'impasse

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT

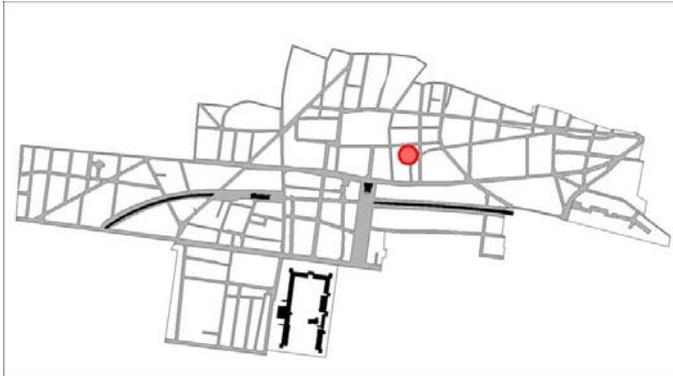
Cet ensemble est constitué de bâtis hétérogènes (maisons, immeubles et entrepôts) implantés à l'alignement d'une voie privée pavée.

ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle et activités industrielles.</p> <p><i>Époque de construction</i> —</p> <p><i>Implantation</i> Constructions implantées à l'alignement de la voie privée.</p> <p><i>Hauteur</i> De R+Combles à R+2+Combles pour les habitations. R+2+Combles pour l'entrepôt.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Toitures en tuile ou en taule. Façades enduites pour les habitations et en brique pour l'entrepôt. Ornement de bandeaux, de moulures, de garde-corps en ferronneries et de volets en rez-de-chaussée pour les immeubles. Composition des façades : verrières pour l'entrepôt.</p> <p><i>Évolutions récentes</i> Mauvais entretien des constructions.</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Entrées des constructions directement sur l'impasse. Entrée de l'impasse fermée par un portail du côté de la rue Victor Basch. Voie privative portant le nom du propriétaire du site de l'époque de son percement. Voie étroite et pavée.</p> <p><i>Espaces privatifs</i> Espaces végétalisés au fond de l'impasse.</p>
ESPACES PUBLICS	
Pas d'espace public.	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Principe et tracé de l'impasse.
- * Pavage de l'impasse.
- * ~~Alignement des constructions.~~
- * ~~Volumétrie en relation avec l'étroitesse de l'impasse~~
- * Ordonnement des constructions au regard de l'étroitesse de l'impasse.
- * Transparence de la grille offrant une vue sur cette impasse depuis l'espace public.

RUE DE LA LIBERTÉ N° 34 À 48, 25 ET 27 ET VILLA LAMARRE
Parcelles n° 0F 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76



Le côté pair de la villa Lamarre



La villa Lamarre depuis la rue de la Liberté



Le côté impair de la villa Lamarre



Une ouverture réduite



Une autre ouverture réduite



La rue de la Liberté vers la villa Lamarre



Les maisons n°25 et 27 de la rue de la Liberté



Les maisons n°34, 36 et 38 de la rue de la Liberté



Les maisons n°40 et suivantes de la rue de la Liberté



Les n°46 et 48 de la rue de la Liberté



Les maisons n°40 et 42 de la rue de la Liberté



La maison n°44 de la rue de la Liberté

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT

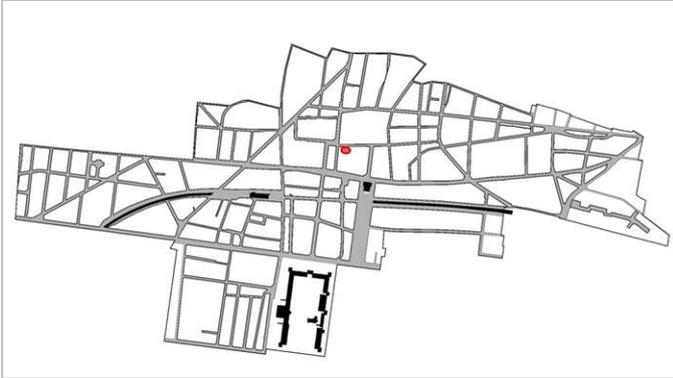
Cet ensemble est constitué de maisons individuelles implantées à l'alignement de la rue, laissant place à des jardins en arrière des constructions. En outre, le pavage de la Villa Lamarre contribue à créer une atmosphère urbaine particulière. L'ensemble se prolonge rue de la Liberté avec le même type de constructions et s'ouvre sur deux maisons (n°25 et 27) en retrait de la rue.

ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> Fin XIX^{ème} siècle.</p> <p><i>Implantation</i> Constructions mitoyennes implantées à l'alignement de la rue sauf les constructions n°25 et 27 rue de la Liberté en retrait de la rue.</p> <p><i>Hauteur</i> R+1+Combles et un sous-sol ou R+2.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Toits en tuile, ornés de lucarnes jacobines ou de lucarnes rampantes. Façades enduites de tons pastels différents. Certaines sont ornées de bandeaux et de garde-corps aux fenêtres. Présence de volets en bois.</p> <p><i>Évolutions récentes</i> Réduction des ouvertures dans la villa Lamarre. Surélévation d'un étage sur certaines maisons rue de la Liberté.</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Entrées directement sur la rue. N°25 et 27 : les clôtures sont composées d'un mur haut pour le n°25 et d'un mur surmonté d'une grille opaque pour le n°27. L'accès piéton se fait par un portillon.</p> <p><i>Espaces privatifs</i> Des jardins végétalisés composent l'arrière des constructions. Espace planté à l'avant des constructions pour les n° 25 et 27 rue de la Liberté.</p>
ESPACES PUBLICS	
<p>Villa Lamarre : voie privée (non entretenue par la commune mais ouverte à la circulation générale) étroite et pavée. La rue porte le nom du créateur de ce lotissement (vers 1880). Trottoirs étroits, présents de part et d'autre de la voie et pavés. Rue de la Liberté : rue à sens unique, alignement d'arbres côté pair.</p>	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Volume bâti homogène.
- * Implantation à l'alignement et continuité du front urbain.
- * Composition des façades.
- * Harmonie des tons pastels pour les façades et les huisseries peintes.
- * Régularité et proportion des ouvertures.
- * Présence de volets en bois.
- * Pavage de la rue pour la villa Lamarre.
- * Ouverture de la villa Lamarre sur deux constructions en retrait.

RUE DE LA LIBERTÉ N°4 A 10
Parcelles n° OE 28, 29, 30, 31



Vue générale de l'ensemble



L'immeuble n°10



L'immeuble n°4



L'immeuble n°6



L'immeuble n°8

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT

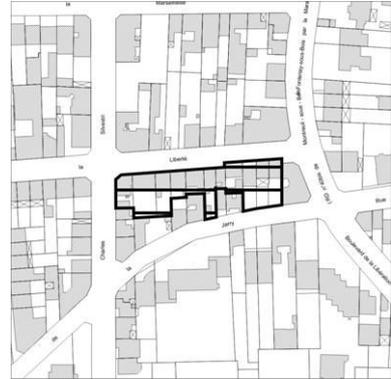
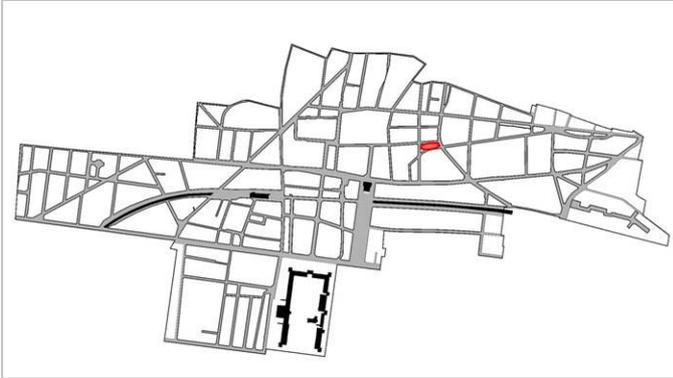
Il s'agit d'un ensemble de quatre maisons de ville, deux maisons basses entourées de part et d'autre d'une construction plus haute.

ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVES
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle et de bureaux.</p> <p><i>Époque de construction</i> Fin XIX^{ème} siècle.</p> <p><i>Implantation</i> Constructions à l'alignement de la rue.</p> <p><i>Hauteur</i> R+1+Combles pour les constructions n°6 et 8. R+2+Combles pour les deux autres.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Toits en ardoise. Les constructions n°6 et 8 possèdent des combles à la Mansart avec des lucarnes. Façades enduites avec peu d'éléments de modénature (bandeaux, corniches, encadrement de fenêtre). Volets en bois et garde-corps aux fenêtres.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Lucarnes et pignon de la construction n°4.</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Entrées directement sur la rue.</p> <p><i>Espaces privatifs</i> Espaces végétalisés à l'arrière des constructions.</p>
ESPACES PUBLICS	
<p>Rue relativement large à sens unique - Stationnement du côté impair. Alignement d'arbres du côté pair.</p>	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Organisation de la forme urbaine : deux bâtiments plus hauts encadrant deux constructions de plus faible hauteur.
- * Volumétrie des constructions.
- * Composition des façades.
- * Végétalisation de la rue.

RUE DE LA LIBERTÉ N°52 À 68
Parcelles n° OF 105, 106, 107, 108, 111, 112, 114, 118, 119, 246



Les maisons n°52 à 56



Les maisons n°60 et suivantes (vers le boulevard de la Libération)



La maison n°52



Les maisons n°54 et 56



La maison n°58

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT

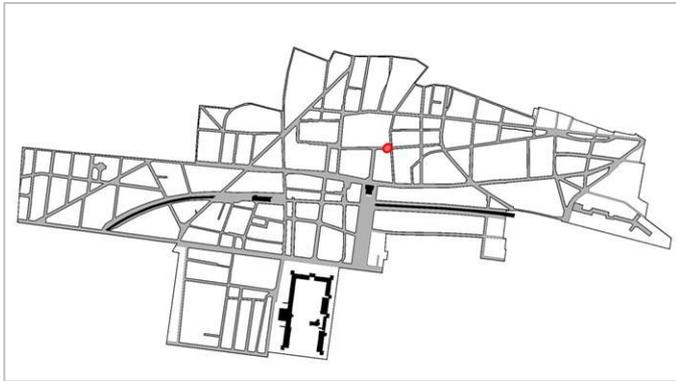
Cet ensemble est constitué de maisons de ville implantées à l'alignement (sauf accident : constructions avancées sur l'espace public à proximité du boulevard de la Libération).

ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> Fin XIX^{ème} siècle.</p> <p><i>Implantation</i> Constructions mitoyennes implantées à l'alignement de la rue.</p> <p><i>Hauteur</i> R+1 ou R+1+Combles. N°64 : plain-pied.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Toits en tuile. Façades enduites sauf la maison n°58 qui est en brique. Façades lisses. Garde-corps aux fenêtres et présence de volets en bois.</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Entrées directement sur la rue.</p> <p><i>Espaces privatifs</i> Espaces végétalisés à l'arrière des constructions.</p>
ESPACES PUBLICS	
<p>Rue relativement large à sens unique avec stationnement de part et d'autre. Alignement d'arbres du côté pair.</p>	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Volumétrie des constructions.
- * Implantation mitoyenne et à l'alignement (sauf accidents).
- * Végétalisation de la rue.
- * Régularité des ouvertures.

RUE DE LA LIBERTÉ N°24 À 28 ET N°15BIS ET RUE JOSEPH GAILLARD N°13 ET 13BIS (RETOUR)
Parcelles n° OE 61, 62, 60, 59, 115



Vue générale de la rue de la Liberté



La maison n°28 de la rue de la Liberté



Les maisons n°24 et 26 (premier plan) de la rue de la Liberté



La maison n°15bis de la rue de la Liberté



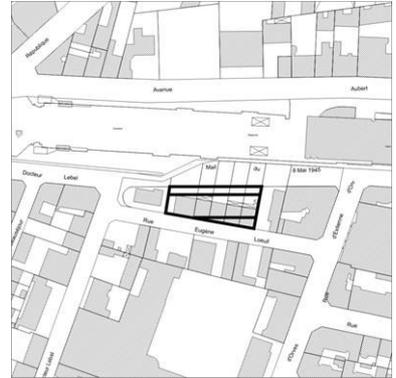
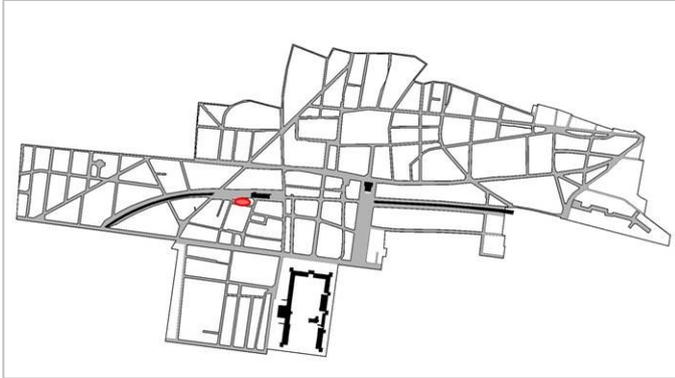
Les maisons n°13 et 13bis de la rue J. Gaillard

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT	
Il s'agit d'un ensemble de maisons situées à l'angle de plusieurs rues. La composition de l'ensemble donne une ouverture sur la rue : alignement des constructions et angle en retrait.	
ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> ??</p> <p><i>Implantation</i> - Rue de la Liberté : constructions mitoyennes implantées à l'alignement. - Rue Joseph Gaillard : implantation en retrait ou à l'alignement. - Angle des rues J. Gaillard et Liberté : Implantation en retrait.</p> <p><i>Hauteur</i> R+1+Combles et R+2. Présence de sous-sol.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Toits en tuile ou en ardoise. Parfois présence de combles à la Mansart avec lucarnes rampantes et/ou lucarne œil de bœuf (n°24). Façades en roches meulières ou en briques peintes. Éléments de modénatures : encadrements des fenêtres, moulures, ferronneries, bandeaux...</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Les clôtures sont caractérisées par un mur bahut surmonté d'une grille et doublé d'une haie. Entrées directement sur la rue pour les constructions à l'alignement de la rue.</p> <p><i>Espaces privés</i> Quand il y a retrait, il est végétalisé. Les habitations n°24 et 26 ont un jardin à l'arrière.</p>
ESPACES PUBLICS	
Rues relativement larges à sens unique. Alignement d'arbres rue de la Liberté du côté pair.	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Volumétrie des constructions.
- * Implantation des constructions qui donne une ouverture sur la rue : retrait des constructions dans les angles et implantation à l'alignement de la rue pour les autres.
- * Implantation et composition des clôtures.
- * Éléments de modénature.
- * Végétalisation de l'espace public.

RUE EUGÈNE LŒUIL N° 3 À 11
Parcelles n° OP 133, 135, 137, 139, 141



Les constructions du côté de la rue E. Lœuil (n°3 au premier plan)



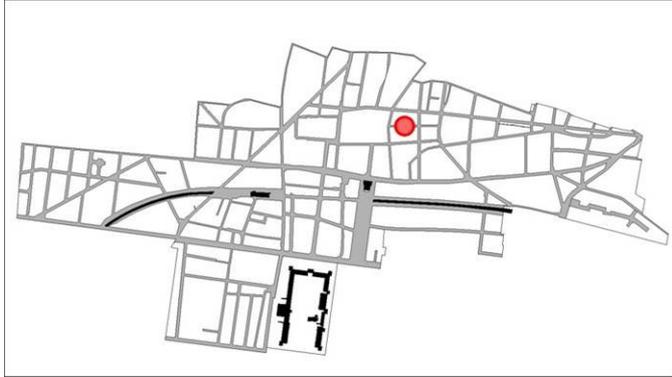
Les constructions du côté du mail du 8 mai 1945

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT	
Il s'agit d'un ensemble de maisons implantées à l'alignement sur la rue E. Lœuil et dont le jardin donne sur le mail du 8 mai 1945. la végétalisation de l'espace privé participe ainsi à celle de l'espace public.	
ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> ??</p> <p><i>Implantation</i> Constructions implantées à l'alignement de la rue.</p> <p><i>Hauteur</i> R+1 ou R+1+Combles et R+3 pour la construction n°11.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Les toits possèdent des lucarnes rampantes. Façades enduites et lisses ou avec une modénature modeste (bandeaux, corniches). Façades en brique pour les constructions n°9 et 11 avec des garde-corps en ferronnerie aux fenêtres. Portes travaillées (ferronneries). Présence de volets en bois.</p> <p><i>Évolutions récentes</i> Présence de lucarnes rampantes aux habitations n°3 à 7.</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Les entrées donnent directement sur la rue E. Lœuil (sauf n°3) Clôtures séparant l'espace privé du mail du 8 mai 1945 : il s'agit d'un mur plein en maçonnerie, avec une porte d'accès au jardin.</p> <p><i>Espaces privatifs</i> Jardins à l'arrière des maisons donnant sur le mail du 8 mai 1945.</p>
ESPACES PUBLICS	
Rue étroite à sens unique. Trottoirs étroits	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Volumétrie et implantation des constructions.
- * Végétalisation de l'espace privé qui participe à celle de l'espace public.
- * Présence de volets en bois.

RUE DE LA MARSEILLAISE N° 8 À 26 BIS, 9 À 11, 19 À 27
Parcelles n° 0F 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11
OG 33, 37, 43, 44, 45, 49, 50



Le côté pair de la rue à partir du n°26



Les maisons n°19, 21 et 23



Les maisons n°20, 18 et 16



Les maisons n°26bis, 26 et 24



Les maisons n°23, 25 et 27

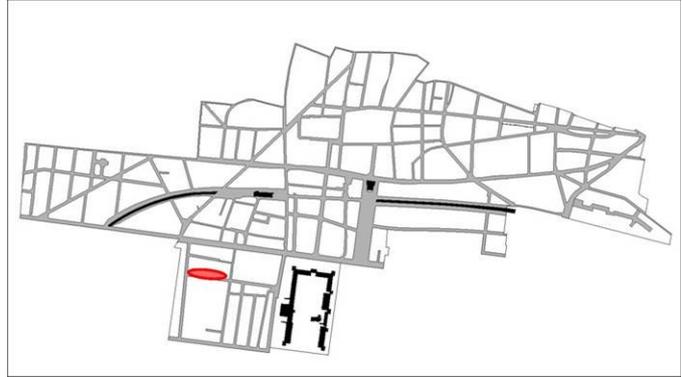
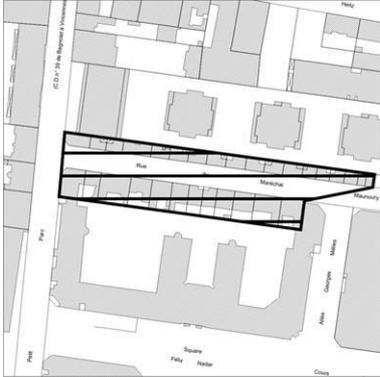
DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT	
Cet ensemble est constitué de maisons en retrait de la rue, laissant place à un petit jardin à l'avant. Il s'agit d'un ensemble de maisons individuelles mitoyennes et de faible hauteur.	
ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation uniquement résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> XIX^{ème} - XX^{ème} siècles principalement.</p> <p><i>Implantation</i> Constructions mitoyennes implantées en retrait de la rue.</p> <p><i>Hauteur</i> Majoritairement R+1+Combles.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Toits en tuile, ornés de lucarnes jacobines ou de lucarnes rampantes. Façades enduites en briques rouges ou en roche meulière. Certaines sont ornées de garde-corps en ferronneries et/ou de marquises.</p> <p><i>Évolutions récentes</i> Surélévations et ajout de Lucarnes. Ravalement de façades. Les garages à l'alignement de la rue ne sont pas d'origine.</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Les clôtures sont caractérisées par des murets surmontés de grilles. Les entrées sont doubles : un portillon permet l'accès à la maison et un portail plus large permet l'accès des véhicules lorsque le garage n'est pas à l'alignement de la rue.</p> <p><i>Espaces privés</i> Retrait composé de petits jardins ou de surfaces minérales. Jardins à l'arrière des constructions.</p>
ESPACES PUBLICS	
Rue relativement étroite à sens unique - Stationnement de chaque côté de la voie.	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Alignement des constructions implantées en retrait.
- * Volumétrie cohérente malgré des différences d'épannelage.
- * Homogénéité dans la composition des clôtures.
- * Cohérence dans le traitement des espaces devant le bâti (à l'exception des garages à l'alignement).

RUE MARÉCHAL MAUNOURY N°4 À 34 ET N°13 À 33, AVENUE DU PETIT PARC N°17 ET 19

Parcelles n° 0V 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54



La maison n°28



Les constructions n°16 et 14



Faible volumétrie côté pair de la rue



Les constructions n°6 et suivantes



La maison n°18



Immeuble de rapport côté impair vers l'Avenue du Petit Parc



La maison n°17



L'entrée de la rue : le n°17 avenue du Petit Parc et ...



Les maisons n°21 et 23



L'immeuble n°19



L'immeuble n°31



Les immeubles n°25 et 27



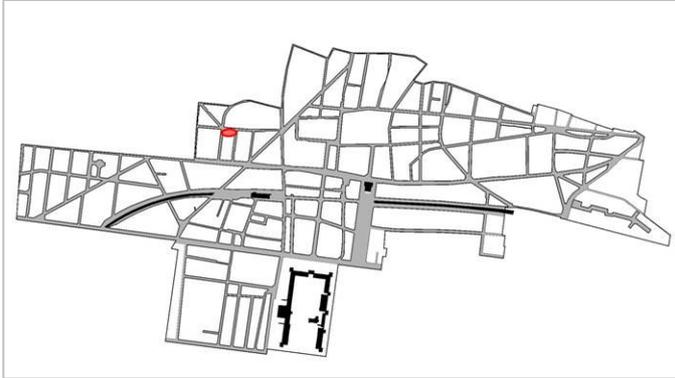
... le n°19 avenue du Petit Parc

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT	
<p>Cet ensemble est composé de deux formes urbaines distinctes. Côté pair de la rue, une succession de maisons ouvrières forme un front urbain continu bas. Elles font face à un ensemble d'immeubles de rapport plus élevé, côté impair de la rue, dans lequel s'insèrent deux maisons.</p>	
ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> Fin XIX^{ème} siècle.</p> <p><i>Implantation</i> Constructions mitoyennes implantées à l'alignement de la rue.</p> <p><i>Hauteur</i> Côté pair : R+1 Côté impair : R+4 et R+4+combles Rez-de-chaussée surélevé des deux côtés.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Toitures en tuile pour les maisons et en ardoise avec combles à la Mansart et lucarnes rampantes pour les immeubles. Composition des façades : - Côté pair : façades en brique recouvertes ou non d'enduit et parfois décorées par des frises ou par des encadrements de portes. Garde-corps en ferronnerie aux fenêtres. Certaines maisons mitoyennes sont jumelles. - Côté impair, immeubles : RdC et 1^{er} étage traités différemment des autres niveaux. Jeu de couleurs des briques formant des mosaïques. Garde-corps travaillé aux fenêtres. Pour les maisons (côté impair) : les façades en brique avec des jeux de couleurs. Encadrement des fenêtres ainsi que garde-corps en ferronnerie. Balcon filant en bois au n°21 et 23.</p> <p><i>Évolutions récentes</i> Ravalement récent de façade Rideaux de fer au n°18.</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Entrées directement sur la rue, sauf pour les maisons n°21 et 23 où l'entrée est en retrait. Présence de grilles opaques sur un mur bahut et de portillons. Deux garages qui donnent sur la rue.</p> <p><i>Espaces privatifs</i> Côté pair : Jardins à l'arrière des constructions</p>
ESPACES PUBLICS	
<p>Voie percée à la fin du XIX^{ème} siècle par un particulier. Nommée ainsi (auparavant Villa Lemaire) suite à sa rétrocession au domaine public en 1926. Voie relativement large à sens unique. Alignement d'arbres du côté impair de la rue.</p>	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Composition de la rue : des immeubles font face à des maisons.
- * Ligne d'égout continue.
- * Régularité et alignement des niveaux pour les immeubles et les maisons.
- * Volume cohérent des constructions.

RUE DE LA PAIX N°13 À 19 ET RUE DE BELFORT N°16 (RETOUR)
Parcelles n° OA 91, 92, 93, 94, 95



Vue générale de la rue vers Montreuil



Les maisons n°13 (premier plan) à 19



Les maisons n°15 (premier plan) à 13



Les maisons n°17 et 19



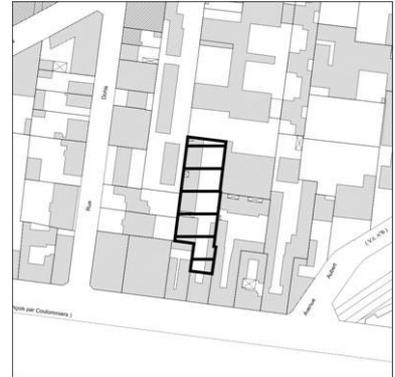
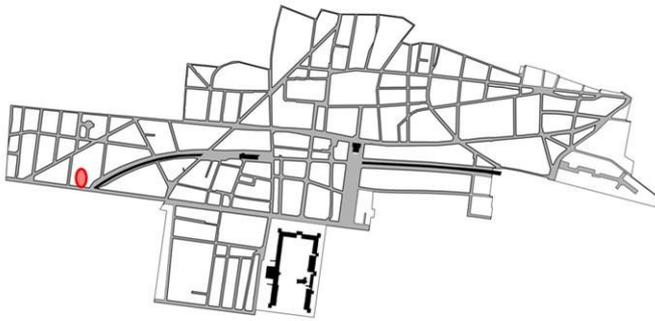
L'arrière des maisons que l'on peut voir de la rue de Belfort

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT	
Cet ensemble est constitué de maisons de ville formant un front urbain continu de faible volumétrie. Les jardins présents à l'arrière des constructions sont visibles depuis la rue de Belfort.	
ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> ??</p> <p><i>Implantation</i> Constructions mitoyennes implantées à l'alignement de la rue.</p> <p><i>Hauteur</i> R+1.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Les toits en tuiles rouges, sans lucarnes. Façades enduites de différentes couleurs. Présence de moulures et de garde-corps aux fenêtres. Composition des façades : une porte centrale encadrée par deux fenêtres de part et d'autre et de trois ouvertures régulières au 1^{er} étage.</p> <p><i>Évolutions récentes</i> Comblement des ouvertures aux n°13 et 15.</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Entrées directement sur la rue.</p> <p><i>Espaces privatifs</i> Espaces végétalisés à l'arrière des constructions, visibles depuis la rue de Belfort.</p>
ESPACES PUBLICS	
<p>Rue relativement étroite à sens unique. Stationnement de part et d'autre de la voirie. Alignement d'arbres du côté impair.</p>	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Faible volumétrie des constructions.
- * Composition des façades (encadrement des portes, régularité des ouvertures...) et des toitures.
- * Alignement des niveaux.
- * Végétalisation de l'espace public.

AVENUE DE PARIS N°140
Parcelles n° OS 140



DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT

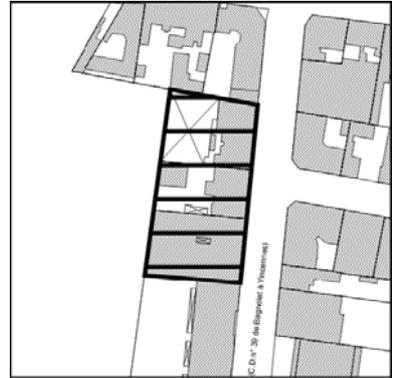
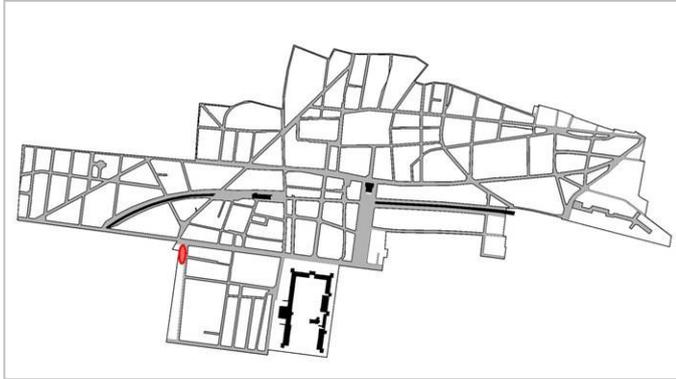
Cet ensemble est constitué d'une part, d'un alignement de maisons dans le prolongement de l'immeuble situé au n°140 de l'avenue de Paris, et d'autre part de plusieurs maisons individuelles, dont une de style normand, implantées le long de la limite séparative ouest.

ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> Fin XIX^{ème} siècle.</p> <p><i>Implantation</i> Implantation des constructions à l'appui des limites séparatives latérales</p> <p><i>Hauteur</i> R+1+ 1 attique pour les constructions situées dans le prolongement de l'immeuble en front de rue (limite séparative est) R+1+Combles pour les maisons implantées sur la limite séparative ouest R+2 pour la maison de style normand</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Présence de lucarnes jacobines, à deux pans, toit en tuiles rouges et volets en bois Façades à pans de bois pour la maison de style normand et toit en ardoise</p> <p><i>Évolutions récentes</i> Agrandissement des combles et des lucarnes</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Un portail en bois hermétique (pas de vue possible vers l'intérieur) donnant sur l'avenue de Paris</p> <p><i>Espaces privatifs</i> Allée pavée et arborée Présence de nombreux arbres fruitiers, notamment des pommiers Maisons recouvertes de vigne vierge.</p>
ESPACES PUBLICS	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Diversité des styles architecturaux et des éléments ornementaux (lucarnes)
- * Volumétrie des constructions
- * Implantation des constructions
- * Végétalisation de l'espace privatif

AVENUE DU PETIT PARC N°2 À 8
Parcelles n° OV 5, 6, 7



L'immeuble n°4 (centre photo)



Un élément de saillie de l'immeuble n°4



L'immeuble n°2

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT

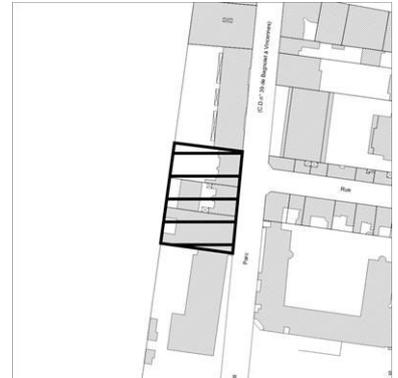
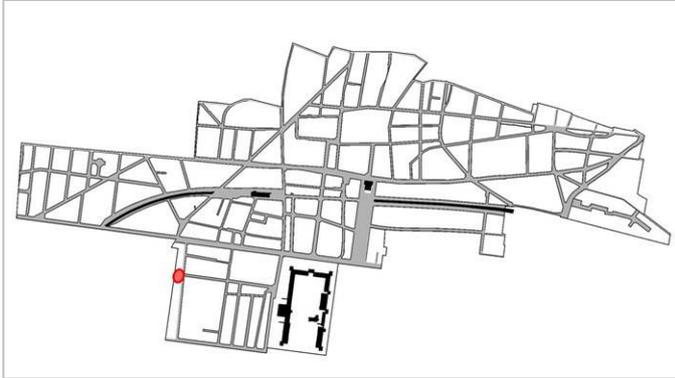
Il s'agit d'un ensemble d'immeubles de rapport de type art nouveau.

ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> Années 1930 (type art nouveau).</p> <p><i>Implantation</i> Constructions mitoyennes implantées à l'alignement de la rue.</p> <p><i>Hauteur</i> R+4+Combles et R+5+Combles.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Toits en ardoise. Présence de combles à la Mansart avec des lucarnes fronton dans le brisis et dans le prolongement des bow-windows en saillie. Façades en brique avec des modénatures en pierre (chaînage d'angles ; encadrement de fenêtres). Balcon filant au 2^{ème} et dernier étage. Grilles d'appui en ferronnerie travaillée pour les autres étages. Division de la façade en 2 : le rez-de-chaussée et le 1^e étage ont un traitement différent du reste de la façade. Le bow-window forme un élément en saillie à partir du 2^{ème} étage, engendrant un effet de retrait du socle.</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Entrée directement sur la rue.</p> <p><i>Espaces privés</i> Présence de cours à l'arrière du front bâti.</p>
ESPACES PUBLICS	
<p>Voie départementale percée au début du XX^{ème} siècle. Son nom évoque le parc du château qui s'étendait sur un quadrilatère formé des avenues Carnot, Minimes, Paris et Petit Parc. Rue relativement large à sens unique - Stationnement de part et d'autre.</p>	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Implantation des constructions.
- * Composition de la façade (élément de saillie à partir du 2^{ème} étage...).
- * Alignement des niveaux.
- * Polychromie structurelle.

AVENUE DU PETIT PARC N°18 À 22
Parcelles n° OV 10, 11, 12



Les immeubles n° 18 à 22
(premier plan)



L'immeuble n° 18



L'immeuble n° 20



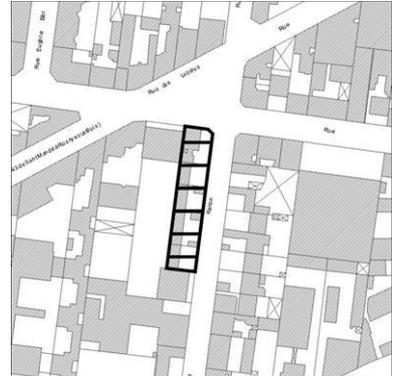
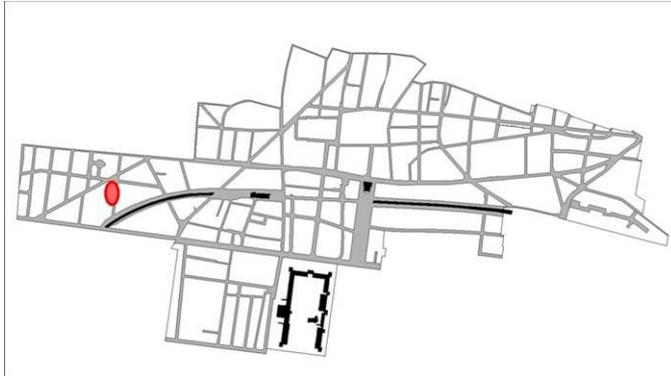
L'immeuble n° 22

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT	
Il s'agit d'un ensemble d'immeubles de rapport en brique, de style éclectique.	
ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> Années 1930 (type éclectique, tendance art nouveau).</p> <p><i>Implantation</i> Constructions mitoyennes implantées à l'alignement de la rue.</p> <p><i>Hauteur</i> R+5 et R+5+Combles ou attique (dernier étage en retrait).</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Façades en briques avec des jeux de couleur (mosaïque) et modénatures en pierre ou ciment (corniches ; bandeaux ; encadrements de fenêtres) et balcons filants à différents niveaux (4^{ème} et 5^{ème} étages). Grilles d'appui travaillées pour les fenêtres. Le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage sont traités différemment des autres étages (élément en saillie à partir du 2^{ème} étage sauf au n°18).</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Entrées directement sur la rue.</p> <p><i>Espaces privés</i> Cours situées à l'arrière des immeubles.</p>
ESPACES PUBLICS	
<p>Voie départementale percée au début du XX^{ème} siècle. Son nom évoque le parc du château qui s'étendait sur un quadrilatère formé des avenues Carnot, Minimes, Paris et Petit Parc.</p> <p>Rue relativement large à sens unique - Stationnement de part et d'autre.</p>	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Implantation et volumétrie des constructions.
- * Composition des façades : alignement des niveaux ; différenciation du socle (
- * Utilisation de la brique.

RUE RENON N°7 À 15
Parcelles n°OS 116, 117, 118, 119, 120



Les maisons n°9, 11 et 13



Les maisons n°7 et 9



Les maisons n°11, 13 et 15



Les maisons n°11 et 13



La maison n°9

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT

Cet ensemble est constitué de maisons individuelles implantées en fond de parcelles et disposant de jardin au devant. Il crée une ambiance particulière dans l'espace urbain.

ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> XX° XX°s</p> <p><i>Implantation</i> Constructions mitoyennes implantées en retrait de la rue.</p> <p><i>Hauteur</i> R+1.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Toitures en tuile (absence de lucarnes). Façades recouvertes d'enduit et décorées par un bandeau séparant les niveaux et de garde-corps en ferronneries au 1^{er} étage. Volets en bois.</p> <p><i>Évolutions récentes</i> Suppression de bandeau sur quelques constructions.</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Les clôtures sont caractérisées par des murs bahuts surmontés de grilles opaques et/ou doublées d'une haie. Les garages sont alignés à la rue et s'appuient sur une des limites séparatives des parcelles.</p> <p><i>Espaces privatifs</i> Végétalisation à l'avant des constructions.</p>

ESPACES PUBLICS

Cette voie a été percée par un particulier dont elle prit le nom en 1869. Elle a été prolongée en 1912 sur la section Rue des Laitières- Rue de Lagny.

Rue à double sens de circulation.

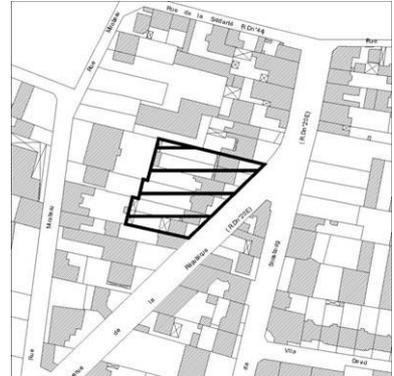
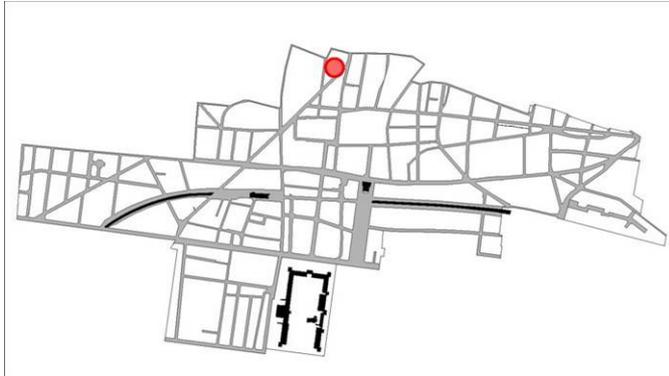
Trottoirs présents de part et d'autre de la voie.

Alignement d'arbres du côté pair de la rue qui renforcent l'ambiance végétalisée du secteur.

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Alignement et composition des clôtures homogènes.
- * Volumétrie des constructions et composition des toitures.
- * Espaces plantés à l'avant des constructions.
- * Régularité des ouvertures, présence de volets en bois.
- * Alignement des niveaux souligné par des bandeaux.

AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE N°139 À 149
Parcelles n°OC 86, 87, 88, 91, 92, 93



Les maisons n° 139, 141, 143, 145



Les maisons n°145 et 147



La maison n°139



La maison n°143



La maison n°147

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT

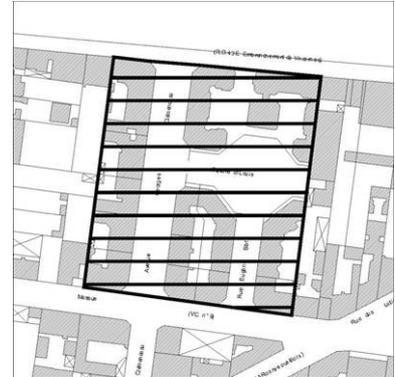
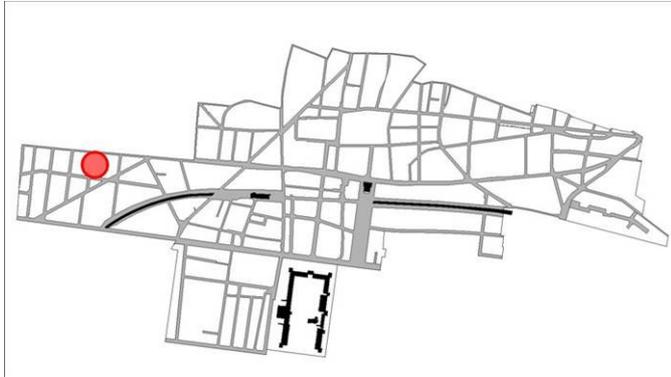
Cet ensemble est constitué de maisons individuelles implantées en retrait et de manière perpendiculaire aux parcelles et non parallèle à la rue. Cet ensemble est en rupture par rapport aux autres morphologies bâties de l'avenue de la République.

ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> ??</p> <p><i>Implantation</i> Constructions mitoyennes implantées en redan, c'est-à-dire perpendiculaires au parcellaire et non parallèle à la voie.</p> <p><i>Hauteur</i> R+1+Combles.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Toits tuile ou ardoise. Une des maisons possède des combles à la Mansart ; une autre des lucarnes jacobines ; une autre des lucarnes rampantes. Façades recouvertes d'enduit, de meulière ou de briques. Quelques jeux de couleurs ou de mosaïques avec des briques. Présence de garde-corps en ferronnerie aux fenêtres. Composition des façades : une entrée excentrée, un perron et une marquise.</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Les clôtures sont caractérisées par des murets surmontés de grilles et doublées d'une haie. L'entrée se fait par un portail.</p> <p><i>Espaces privés</i> Végétalisation à l'avant des maisons. Végétalisation de l'arrière des constructions.</p>
ESPACES PUBLICS	
<p>Voie à double sens, circulation dense. Trottoirs de part et d'autre de la voie. Alignement d'arbres du côté impair.</p>	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Une certaine homogénéité dans l'ensemble malgré la diversité architecturale.
- * Implantation en redan des constructions donnant un rythme de façades atypique.
- * Hauteur uniforme des constructions.
- * Composition des façades.
- * Composition des clôtures.
- * Végétalisation des espaces privés à l'avant des constructions.

SQUARE SAINT LOUIS (32 RUE MASSUE, 1, 3 ET 4 RUE EUGÈNE BLOT, 11 À 19 ET 10 À 14 AVENUE GÉNÉRAL DE GAULLE ET 25 RUE DE LAGNY)
Parcelles n° 0R 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 76, 88



Le Square Saint Louis



17 et 19 Avenue Georges Clémenceau



Rue Eugène Blot



25, Rue de Lagny



L'aire de jeux du Square

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT

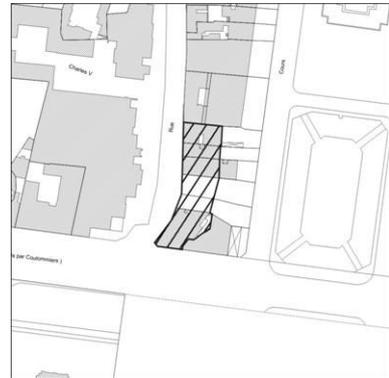
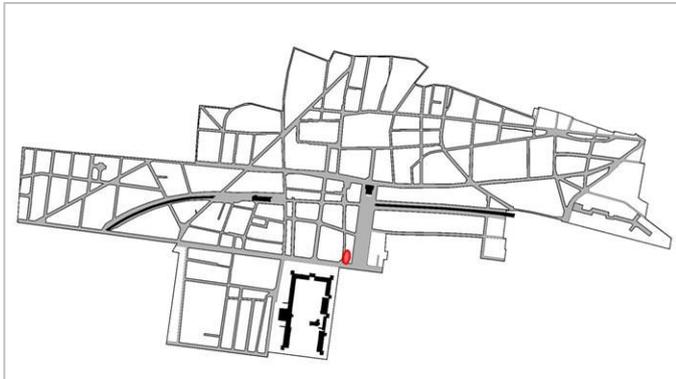
Cet ensemble est constitué d'immeubles agencés autour d'un square. Cette entité urbaine se détache du tissu bâti environnant. Cet ensemble est représentatif des premières constructions « HBM » (Habitation Bon Marché) édifiées dans les années 30.

ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation uniquement résidentielle Habitat social (HBM).</p> <p><i>Époque de construction</i> Ensemble bâti en plusieurs fois dans les années 1930 : le 1^{er} groupe de constructions (21 logements) situé rue de Lagny, est mis en location à partir d'octobre 1931. Le percement de l'avenue G. Clémenceau découle de ces travaux. Les constructions suivantes sont situées rue E. Blot et correspondent à 567 logements. Elles sont achevées en 1934.</p> <p><i>Implantation</i> constructions implantées à l'alignement des rues.</p> <p><i>Hauteur</i> De R+5 à R+7 (Avenue G. Clémenceau).</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Toitures en tuile Façades recouvertes de briques rouges et d'enduit au niveau des avancées de façades (plus ou moins sculptées) et des rez-de-chaussée. Façades décorées par des encadrements de fenêtres, et des garde-corps en ferronnerie aux balcons.</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Entrées directement sur la rue (rue G. Clémenceau, rue E. Blot, rue de Lagny).</p>
ESPACES PUBLICS	
<p>Square nommé ainsi en mai 1930 et aménagé dans le cadre de la construction du HBM. Il s'agit d'un espace clôt intégralement dédié aux piétons. Il est fermé durant la nuit. Cet espace public est composé de pelouses interdites au public et de deux aires de jeux. Le mobilier urbain (bancs, éclairages) agrémentent ces espaces publics.</p>	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Volume de constructions.
- * Utilisation de la brique.
- * Implantation régulière des oriels.
- * Régularité des ouvertures.
- * Organisation du bâti autour du square.
- * Aménagement convivial de l'espace public (aires de jeux, mobilier urbain).

RUE RAYMOND DU TEMPLE N°2 À 12
Parcelles n° 00 254, 190, 189, 270



Vue générale de l'ensemble (n°12 au premier plan)



Espaces verts au centre de la voie



Les constructions n°2 (premier plan) à 10



L'immeuble n°2



Les modénatures de l'immeuble n°2

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT

Cet ensemble présente une forme urbaine intéressante. Les constructions forment une courbe, permettant la dilatation de l'espace de la rue. Ce sont des maisons de bourg de centre ancien avec des commerces au rez-de-chaussée.

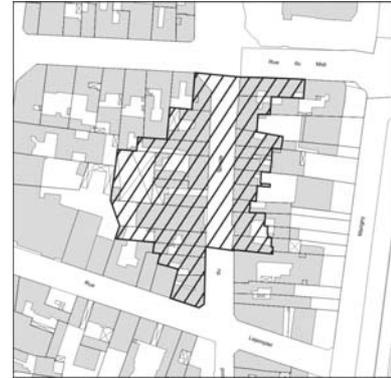
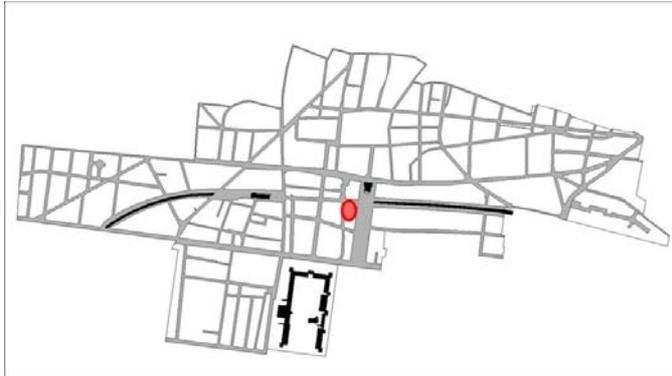
ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation commerciale pour le rez-de-chaussée. Vocation résidentielle pour les étages.</p> <p><i>Époque de construction</i> ??</p> <p><i>Implantation</i> Constructions implantées à l'alignement de la rue, formant une courbe. Rez-de-chaussée en sifflet par rapport à la voie.</p> <p><i>Hauteur</i> De R+2 à R+4. Rez-de-chaussée surélevés.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Les toits sont en tuile. Les façades sont enduites et lisses sauf pour l'immeuble d'angle qui présente des éléments de modénature (bandeaux ; linteaux ; garde-corps aux fenêtres).</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Entrées directement sur la rue.</p> <p><i>Espaces privés</i> Cours à l'arrière du front bâti, donnant sur le Cour Marigny.</p>
ESPACES PUBLICS	
<p>Rue piétonne et pavée. Présence d'espaces verts clôturés au centre de la voie.</p>	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Implantation des constructions formant un ensemble urbain original (courbe).
- * Volumétrie et différences d'épannelages des constructions.
- * Façades lisses, absence de polychromie.
- * Végétalisation de l'espace public.

RUE RAYMOND DU TEMPLE N°48 À 70, N°17 À 29

Parcelles n° 00 152, 284, 156, 157, 158, 160, 161, 163, 166, 167, 276, 102, 103, 104, 272, 106, 107, 108, 109



Le côté pair de la rue



Le bâtiment n°60



Les bâtiments n°66 et 64



Le n°52 et suivants



Le côté impair de la rue



L'immeuble n°17



La construction n°25



Les immeubles n°25bis et 27



L'immeuble n°27



L'immeuble n°29

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT

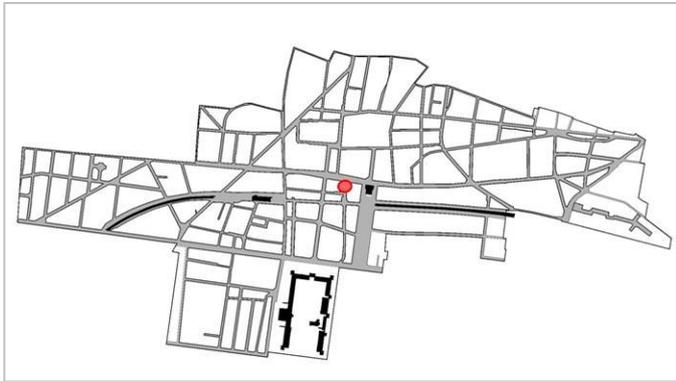
L'ensemble est constitué de constructions caractéristiques de l'habitat villageois, implantées le long d'une rue commerçante du centre ancien. Les rez-de-chaussée de ces constructions sont destinés aux commerces. Ces constructions sont représentatives du tissu urbain historique de Vincennes.

ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Rez-de-chaussée destinés aux commerces. Étages destinés à de l'habitation ou des bureaux. Commissariat au n°23.</p> <p><i>Époque de construction</i> Deuxième moitié du XIX^{ème} siècle (peut-être plus ancien).</p> <p><i>Implantation</i> Constructions implantées à l'alignement de la rue mais de manière peu rigoureuse. Front urbain continu.</p> <p><i>Hauteur</i> Majorité de constructions à R+2 mais des épannelages irréguliers. quelques constructions R+3 et R+4. Pas de comble (sauf pour 1 immeuble).</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Toits sont majoritairement en tuile. Façades enduites. Certaines sont ornées de bandeaux. Volets peints ou en bois naturel.</p> <p><i>Évolutions récentes</i> Etat de dégradation avancé de certains immeubles.</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Entrée en façade, par une simple porte, (pas d'entrée pour les véhicules). Présence de porches desservant l'arrière des parcelles.</p> <p><i>Espaces privés</i> Espace libre extrêmement réduit (puits de lumière). Présence de petites cours intérieures.</p>
ESPACES PUBLICS	
<p>Une des rues les plus anciennes de Vincennes. Devant les constructions, la rue est à sens unique. Elle devient piétonne en allant vers le château. Trottoirs relativement étroits de chaque côté de la voie au regard de la vocation commerciale de la rue.</p>	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Volumétrie générale des constructions malgré une irrégularité des épannelages.
- * Implantation irrégulière mais à l'alignement.
- * Régularité des ouvertures et présence de volets en bois.
- * Rez-de-chaussée commercial.
- * Présence de porches.
- * Façades plates (sans balcon).

RUE RAYMOND DU TEMPLE N° 84 À 88 ET N°45
Parcelles n° OB 43 et OE 9, 10, 11



Vue générale de l'ensemble depuis la rue de Fontenay



L'immeuble n°45



Les maisons n°84 à 88



Les maisons n°86 et 88



L'espace public du côté pair

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT

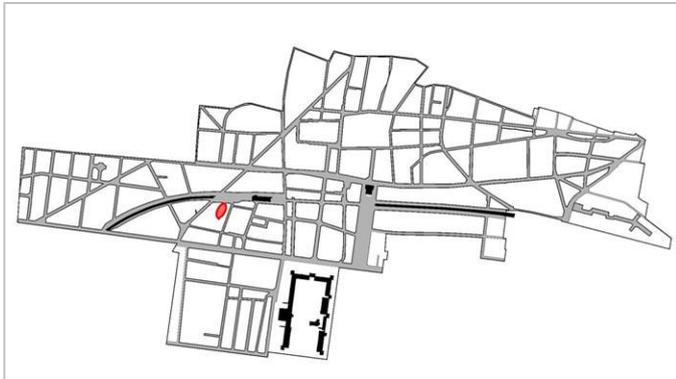
Il s'agit d'un ensemble de maisons à l'alignement de part et d'autre de la rue Raymond du Temple, créant une forme urbaine intéressante. L'espace public se dilate, formant une place.

ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation commerciale pour le rez-de-chaussée. Vocation résidentielle ou de bureaux pour les étages.</p> <p><i>Époque de construction</i> Antérieure au XIX^{ème} siècle.</p> <p><i>Implantation</i> Constructions implantées à l'alignement de la rue ou de l'espace public.</p> <p><i>Hauteur</i> R+2 et R+3+Combles.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Toitures à 2 pentes en tuile pour le n°45. Toit en tuile avec lucarnes rampantes pour le n°88. Façades enduites, lisses avec peu de modénatures (bandeaux et corniches).</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Entrées directement sur la voie.</p> <p><i>Espaces privatifs</i> Petites cours intérieures.</p>
ESPACES PUBLICS	
<p>La rue Raymond du Temple s'élargit pour former une placette. Présence d'espaces verts (pelouses, arbres) clôturés. Mobilier urbain : bancs, éclairage public.</p>	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Implantation des constructions créant un espace urbain intéressant : dilatation de la rue, formant une place.
- * Rez-de-chaussée commerciaux.
- * Façade lisse ou avec peu de modénatures. Absence de polychromie.
- * Végétalisation de l'espace public.
- * Volumétrie des constructions.

VILLA BEAUSÉJOUR N°6 À 12 ET N°3 À 9
Parcelles n° OU 19, 20, 21, 22, 165, 145, 7, 8, 9



Vue générale de la Villa depuis la rue du Docteur Lebel



Les maisons n°5 (premier plan) à 9



Les maisons n°3 à 7 (premier plan)



Les maisons n°6 (premier plan), 8 et 10



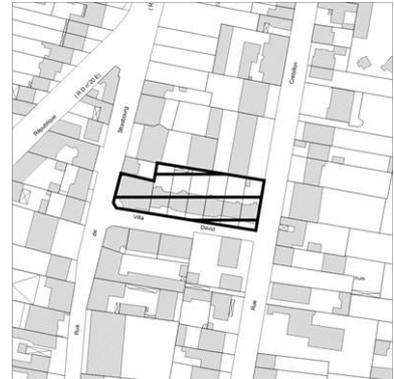
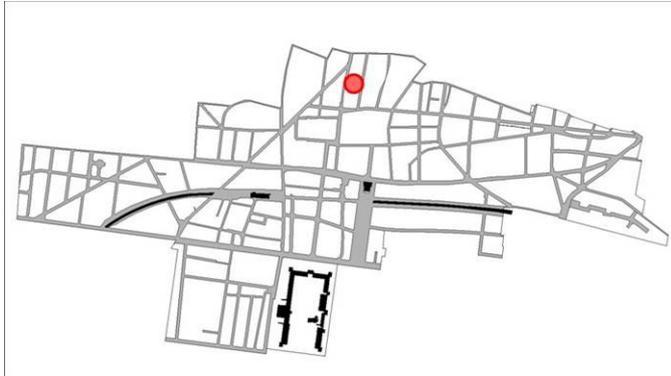
La maison n°6 bis située en fond de parcelle

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT	
Il s'agit d'un ensemble composé de maisons de ville du côté impair et de villas bourgeoises du côté pair. Cet ensemble de maisons individuelles forme une composition asymétrique.	
ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> Début XX^{ème} siècle.</p> <p><i>Implantation</i> Constructions mitoyennes à l'alignement de la rue du côté impair. Constructions en retrait (10 m) du côté pair, excepté la maison n°6bis située en fond de parcelle.</p> <p><i>Hauteur</i> R+1+attique du côté impair. R+1+Combles du côté pair.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Les toits sont en ardoise. Présence de combles à la Mansart avec des lucarnes rampantes du côté pair (sauf la maison n°6bis : toit à 4 pentes avec une lucarne pignon et n°8 : toit à 2 pentes avec une lucarne pignon). Les façades sont enduites (sauf n°6bis en brique) et sont ornées de modénatures du côté pair (bandeaux, corniches, encadrements de baies, grilles d'appui en ferronnerie) tandis que du côté impair, les façades sont lisses avec des bandeaux et des corniches ainsi qu'un balcon filant au niveau de l'attique.</p> <p><i>Évolutions récentes</i> Rajout d'une lucarne pignon au n°8.</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Entrées directement sur la rue du côté impair. Côté pair : les clôtures sont composées d'un mur bahut surmonté d'une grille et doublé d'une haie. L'entrée se fait par un portillon et/ou un portail.</p> <p><i>Espaces privés</i> Côté impair : espace végétalisé situé à l'arrière des constructions. Côté pair : le retrait à l'avant des constructions est végétalisé ainsi que les espaces situés à l'arrière.</p>
ESPACES PUBLICS	
Ancienne voie privée, passée dans le domaine public depuis 1955, formant une impasse.	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Composition urbaine asymétrique : ensemble de maisons individuelles sur une voie en impasse.
- * Volumétrie des constructions.
- * Implantation des constructions (à l'alignement de la rue du côté impair et en retrait du côté pair).
- * Implantation et composition des clôtures.

VILLA DAVID N°2 À 14
Parcelles n°0D 49, 51, 52, 53, 54, 55, 56



La villa David depuis la rue de Strasbourg



Le pavillon n°12



Le pavillon n°12 et suivants



La maison n°14 qui fait coin avec la rue de Strasbourg



Les maisons depuis la rue Crébillon

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT

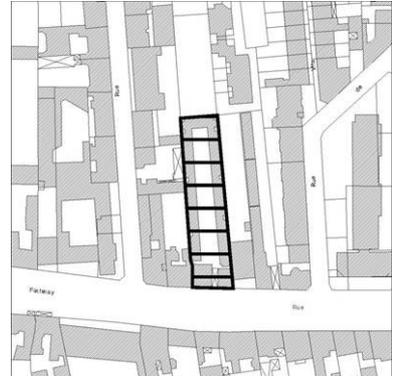
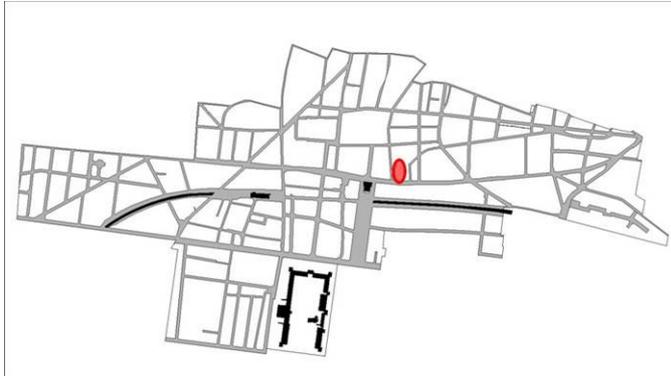
Cet ensemble est formé de pavillons symétriques et ordonnancés le long d'une voie privée. La présence végétale renforce l'ambiance de ce secteur.

ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> Début XX^{ème} siècle (type éclectique).</p> <p><i>Implantation</i> Maisons mitoyennes implantées en retrait de la rue. Immeuble à l'angle de la rue de Strasbourg marquant l'entrée de la villa.</p> <p><i>Hauteur</i> R+1+Combles R + 2 à l'angle rue de Strasbourg</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Combles à la Mansart en ardoise et ornés de lucarnes fronton sur le brisis. Les façades des maisons sont enduites, ornées de bandeaux qui différencient les niveaux et de garde-corps en ferronneries aux fenêtres. Alternance de tourelles et de décrochés de façade. Présence d'une marquise.</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Les clôtures sont caractérisées par des murs bahuts surmontés de grilles et doublées d'une haie ou de végétal grim pant.</p> <p><i>Espaces privés</i> Les espaces à l'avant et à l'arrière des constructions sont végétalisés.</p>
ESPACES PUBLICS	
<p>Voie privée (non entretenue par la commune) portant le nom du propriétaire de l'époque de construction et fermée de part et d'autre par des barrières. Alignement d'arbres sur le côté impair.</p>	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Ensemble ordonnancé et symétrique.
- * Volumétrie des constructions.
- * Présence d'éléments de modénature.
- * Végétalisation des espaces privés.
- * Matériaux similaires pour les toitures et les façades.

VILLA DU PROGRÈS (62, RUE DE FONTENAY)
Parcelles n°0F 37



Le bâtiment au fond de la cour



Les bâtiments d'un côté de l'entrée (gauche quand on se trouve à l'entrée de la cour)...



... et de l'autre côté (à droite quand on se trouve à l'entrée de la cour)



L'entrée de la Villa Rue de Fontenay



L'accès à la rue (portail classé)

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT

Cet ensemble est constitué de petits bâtiments implantés en U autour d'une cour intérieure. Leur parfaite ressemblance et leur implantation en font un espace de vie particulier.

ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation uniquement résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> A l'origine, espace occupé par les écuries du château puis par des ateliers d'artisans. Reconstruction après la seconde Guerre Mondiale.</p> <p><i>Implantation</i> Constructions implantées en U à l'alignement sur la cour intérieure. Immeuble donnant sur la rue de Fontenay est également à l'alignement.</p> <p><i>Hauteur</i> De R+1 à R+2 pour les immeubles implantés dans la cour. R+4 pour l'immeuble qui donne sur la rue de Fontenay.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Toitures en tuile rouge. Façades enduites et ornées de bandeaux qui délimitent les niveaux. Présence de volets en bois au rez-de-chaussée, encadrements des fenêtres en pierre, frise entre le dernier étage et le toit.</p> <p><i>Évolutions récentes</i> Ravalement de l'ensemble des façades il y a deux ans (sauf immeuble en fond de cour).</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Un porche marque l'entrée depuis la rue de Fontenay et débouche sur une cour. Le portail en ferronnerie est protégé par un classement. Le dallage du porche est également remarquable.</p> <p><i>Espaces privés</i> La cour est composée d'une partie centrale en gravier où reposent des jardinières fleuries, de petits trottoirs.</p>
ESPACES PUBLICS	
Pas d'espace public puisqu'il s'agit d'une copropriété privée.	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Homogénéité du bâti et de son implantation.
- * Volumétrie identique sur les côtés latéraux de la cour.
- * Régularité des ouvertures, présence de volets en bois au rez-de-chaussée et encadrements des fenêtres en pierre.
- * Bandeaux marquant la séparation des niveaux.

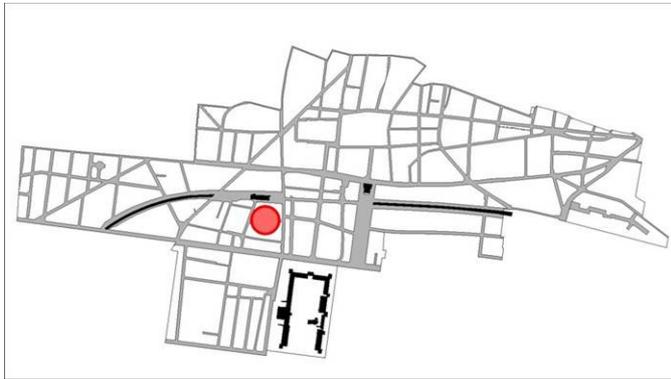
DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT	
Cet ensemble est constitué d'un immeuble et d'une maison de gardien donnant sur une voie privée.	
ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Vocation résidentielle.</p> <p><i>Époque de construction</i> Fin XIX^{ème} ou début XX^{ème} siècles.</p> <p><i>Implantation</i> Constructions en retrait par rapport à la villa.</p> <p><i>Hauteur</i> R+4 pour l'immeuble. R+1 pour la maison du gardien.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> - Toit à un pan pour la maison du gardien. - Les façades enduites, bandeaux différenciant les niveaux de l'immeuble. - Garde-corps en ferronnerie et présence de volets en bois. Composition des façades : deux marches et un perron devant les portes d'entrée (et une marquise à l'entrée de la maison).</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Les différentes entrées de l'immeuble donnent sur la voie privée. Les clôtures sont des haies.</p> <p><i>Espaces privatifs</i> Le retrait des constructions par rapport à la voie privée est végétalisé. Les entrées dans l'immeuble sont marquées par une pergola végétalisée qui crée une voûte.</p>
ESPACES PUBLICS	
<p>Voie privée percée en 1868. Elle est fermée par un portail du côté de la rue V. Basch et par un portillon au niveau du passage Saint Méry.</p> <p>Chemin en terre.</p> <p>Végétation de part et d'autre de la villa.</p> <p>Petit trottoir du côté des habitations.</p>	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE
<ul style="list-style-type: none"> * Volumétrie des constructions. * Alignement des niveaux. * Éléments de modénature. * Régularité des ouvertures et présence de volets en bois. * Végétalisation à l'avant des constructions. * Entrée marquée par une pergola.

**RUE VILLEBOIS-MAREUIL N°1 À 19 ET N° 4 À 18, RUE DE MONTREUIL N°11 ET 13, RUE EUGÉNIE GÉRARD N°1 À 17
ETN°6 ET RUE ESTIENNE D'ORVES N°14 ET 16**

Parcelles n° 0P 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111

OT 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 111, 112, 113, 114,
115



La rue Villebois-Maroeuil



11 et 13 Rue Villebois-Maroeuil



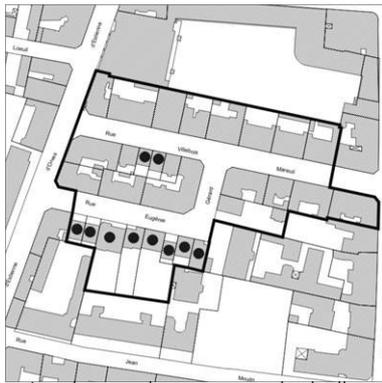
7 Rue Villebois-Maroeuil



La rue Eugénie Gérard



3 Rue Villebois-Maroeuil



Localisation des maisons individuelles



Rue Euénie Gérard



Rue Villebois-Mareuil



15 Rue Villebois-Mareuil



15 Rue Euénie Gérard

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'ENSEMBLE COHÉRENT

L'ensemble est constitué de deux types de constructions. D'une part, des immeubles principalement en brique, alignés le long de la rue Villebois-Mareuil, et d'autre part, des maisons individuelles implantées légèrement en retrait du côté impair de la rue Eugénie Gérard. Cet ensemble constitue un original contraste entre des immeubles formant un front urbain imposant et des maisons individuelles implantées dans un cadre de verdure.

ESPACES BÂTIS	ESPACES LIBRES PRIVÉS
<p><i>Destination</i> Immeubles essentiellement d'habitation, avec quelques commerces en rez-de-chaussée, rue Villebois-Mareuil. 1 hôtel Rue Eugénie Gérard.</p> <p><i>Époque de construction</i> Début du XX^e siècle pour la plupart, lors de l'ouverture des rues.</p> <p><i>Implantation</i> Immeubles implantés à l'alignement des voies formant un front urbain continu. Maisons mitoyennes implantées en retrait.</p> <p><i>Hauteur</i> R+4+Combles à R+6 pour les immeubles. R+1+Combles pour les maisons.</p> <p><i>Matériaux et ornements</i> Toits en tuile, en ardoise ou en zinc. Présence de combles à la Mansart en ardoise avec des lucarnes rampantes. Brique dominante sur les façades associée parfois à de la pierre de taille en rez-de-chaussée et au 1^{er} étage. Façades décorées par des ferronneries aux fenêtres, par des bandeaux et /ou par des jeux de couleurs. Rue E. d'Orves : le rez-de-chaussée est plus haut que les étages courants. Le pan est coupé dans l'angle.</p> <p><i>Évolutions récentes</i> Rehaussement d'un petit immeuble rue Villebois-Mareuil.</p>	<p><i>Liaison avec l'espace public</i> Pour les immeubles : entrée en façade, par une porte cochère permettant parfois le passage d'un véhicule. Pour les maisons individuelles : les clôtures sont caractérisées par des murs bahuts surmontés de grille.</p> <p><i>Espaces privatifs</i> Pour les immeubles : des cours intérieures peuvent offrir des possibilités de stationnement. Pour les maisons individuelles (Rue Eugénie Gérard) : l'avant des constructions est végétalisé et un jardin est présent à l'arrière.</p>
ESPACES PUBLICS	
<p>Rues ouvertes et bâties au début du XX^e siècle. Rues relativement étroites à sens unique. Aménagement du virage Rue Eugénie Gérard. Alignements d'arbres de part et d'autre de la voie qui participent pleinement à l'ambiance de ce secteur.</p>	

CARACTÉRISTIQUES DE LA COHÉRENCE

- * Alignements d'arbres de part et d'autre de la voie, qui renforcent l'impression de calme.
- * Alignement des clôtures pour les maisons.
- * Utilisation de la brique comme principal matériau de façade.
- * Alignement des niveaux et des ouvertures (rythme régulier).
- * Qualité architecturale et éléments de modénature.
- * Ensemble cohérent de maisons individuelles de faible hauteur avec vastes jardins à l'arrière du parcellaire au sud de la rue Eugénie Gérard.



Société de Conseil en Urbanisme - Réalisations et Etudes

1, avenue du Maréchal Foch • 78400 CHATOU • tél : 01.30.09.68.00 • fax : 01.30.71.68.06
mail : scure1@club-internet.fr • <http://www.scure.net>

Crédits photos

